

Département d'Ille-et-Vilaine

Commune de Lécousse

REGLEMENT LOCAL DE PUBLICITE

Bilan de concertation



SOMMAIRE

<i>INTRODUCTION.....</i>	<i>3</i>
<i>COMPTES RENDUS DES REUNIONS DE CONCERTATION.....</i>	<i>5</i>
<i>OBSERVATIONS REÇUES PAR L'ADRESSE MAIL DEDIEE A LA CONCERTATION OU PAR COURRIER</i>	<i>13</i>
<i>OBSERVATIONS INSCRITES DANS LE REGISTRE MIS A DISPOSITION EN MAIRIE.....</i>	<i>15</i>
<i>ANNEXES – FORMALITES DE PUBLICITE REALISEES</i>	<i>16</i>

INTRODUCTION

La concertation a permis d'informer les professionnels, les associations mais aussi les habitants et de recueillir leurs remarques sur le projet de RLP du territoire.

La commune a ainsi prévu dans sa délibération de prescription les modalités de concertation suivantes :

1. Un registre ouvert en Mairie et mis à la disposition du public dès publication de la délibération et durant toute la durée de l'élaboration du RLP ;
2. Des informations communiquées dans le bulletin municipal et dans la presse locale, ainsi que par le biais du site internet de la commune ;
3. Une réunion publique sera organisée. L'information sur le jour, lieu et heure, sera préalablement communiquées à la population ;
4. Les observations écrites pourront également être adressées en Mairie à l'attention de Monsieur le Maire pendant toute la durée de la procédure.

Ces modalités ont été intégralement réalisées afin d'assurer une information la plus large possible sur le projet. Ont notamment été mis en place :

- Un registre et un dossier papier en mairie de Lécousse ;
- Une adresse mail permettant d'émettre des remarques ou observations tout au long du projet : mairie@lecousse.fr;
- Une exposition publique installée en Mairie de Lécousse, à compter du 12 décembre 2019 ;
- La tenue d'une réunion dédiée aux Personnes Publiques Associées, le 8 janvier 2020 à 14h30 à l'Hôtel de Ville de Lécousse ;
- La tenue d'une réunion publique, le 8 janvier 2020 à 14h30 à l'Hôtel de Ville de Lécousse.

Ces modalités ont mis en place de septembre 2019 à l'arrêt du projet.

La collectivité a ainsi prévu une réunion publique le mercredi 8 janvier 2020 dont l'objectif était de recueillir l'avis des personnes concernées et du grand public sur le projet de RLP.

Les personnes intéressées ont été informées des dates et des modalités de la concertation et notamment de la tenue d'une réunion publique via :

- Le site internet de la commune, alimenter régulièrement, à compter de septembre 2019 avec notamment des mises à jour le 4 décembre 2019 et le 13 décembre 2019 ;
- La mise en place d'une exposition publique dans le hall de l'Hôtel de Ville, à compter du 12 décembre 2019, et ceux, jusqu'à l'arrêt du projet ;
- La diffusion d'information sur le Facebook de la ville le 13 décembre 2019 afin d'annoncer les lieux, dates et horaires de la réunion publique du 8 janvier 2020 ;
- La diffusion d'un article de presse dans la presse locale : « OUESTFRANCE », du 12 décembre 2019, « OUESTFRANCE » du 16 décembre 2019 et « Fougères Nord-Sud » du 2 janvier 2020 afin d'annoncer les lieux, dates et horaires de la réunion publique du 8 janvier 2020 ;
- La diffusion d'un article de presse dans le bulletin municipal : « Lécousse Info », dans le bulletin n°137 de décembre 2019 (p.3 et 8) afin d'annoncer les lieux, dates et horaires de la réunion publique du 8 janvier 2020 ;
- L'invitation des principaux syndicats d'afficheurs et d'enseignistes, des principales associations de protection du paysage et de l'environnement¹ et des commerçants et

¹ Il s'agit des syndicats représentatifs de la profession d'afficheurs et des associations bénéficiant d'un agrément ministériel pour les questions environnementales

entreprises locales par courrier (le 10 et 11 décembre 2019) à participer à la concertation, et à la réunion publique, organisée le 8 janvier 2020.

- L'invitation des Personnes Publiques Associées, par courrier (le 6 décembre 2019) à participer à la concertation et à la réunion dédiée aux Personnes Publiques Associées, organisée le 8 janvier 2020.

Ces modalités avaient pour objectif :

- 1°) de rappeler les dates de la concertation ;
- 2°) de prévenir de la tenue d'une réunion publique sur le projet de RLP ;
- 3°) de préciser que le projet était consultable en version papier dans les locaux de la mairie et qu'un registre papier permettait de réagir en mairie ;
- 4°) d'avertir que le projet était disponible en ligne sur le site Internet de la ville de Lécousse et que des observations pouvaient être transmises via l'adresse suivante : mairie@lecousse.fr

La communauté de communes remercie l'ensemble des contributeurs du projet. Cela a permis de co-construire le projet de RLP.

COMPTES RENDUS DES REUNIONS DE CONCERTATION

Réunion dédiée aux personnes publiques associées mercredi 8 janvier 2020

Une réunion dédiée aux Personnes Publiques Associées (PPA) s'est tenue le mercredi 8 janvier 2020 à l'hôtel de Ville de Lécousse de 14h00 à 16h00. Son objectif était de recueillir les observations des PPA sur le projet.

Le projet de la commune est présenté aux personnes présentes (cf support ci-joint pour plus de détails), qui ont pu réagir au projet. Les diverses réactions des personnes présentes ont permis de larges échanges dont voici la synthèse :

- **Le représentant de la DDTM 35 (service publicité) :**
 - Demande s'il existe du mobilier urbain supportant de la publicité sur Lécousse. Il est répondu qu'actuellement il n'y a aucun mobilier urbain de ce type. La commune n'a d'ailleurs aucune convention de mobilier urbain et entretien elle-même ses abris-bus. Quelques dispositifs peuvent, par leur format, s'apparenter à des dispositifs de type « *sucette* ». Ils sont installés sur le parking du Leclerc de Lécousse et disposent d'une face publicitaire et d'une face d'enseigne. Pour autant, il n'y a pas d'information général ou local, ou d'œuvres artistiques sur ces dispositifs, ils ne sont donc pas considérés comme des publicités sur mobilier urbain, mais comme des dispositifs scellés au sol ou installés directement sur le sol.
 - Invite la commune à avoir une réflexion sur l'installation, sur les trottoirs, des enseignes inférieure ou égale à 1 m² scellée au sol ou installée directement sur le sol. Elle propose que le dispositif ne puisse être installé que s'il permet un passage d'au moins 1,4m.
- **Le représentant de la ville de Fougères** évoque la bâche sur la butte à l'entrée de ville de Lécousse, sur le Boulevard de Bliche en indiquant la faible qualité de ce dispositif. Il est pris bonne note de cette remarque.
- **Le représentant du Département :**
 - Demande à ce que la coquille, sur la diapo n° du support présentée, soit rectifiée. En effet, il faut bien distinguer le Boulevard de Bliche de la N12, qui ne relèvent pas de la même voirie.
 - Précise que le Règlement du domaine public départemental interdit la publicité sur le domaine public, à l'exception, en agglomération des dispositifs de mobilier urbain. Il est précisé que la règle locale de densité s'applique au domaine public et privé. Dans tous les cas, une autorisation de la part du gestionnaire de voirie est obligatoire pour l'implantation d'un dispositif publicitaire.
 - Demande si les articles relatifs au Code de la Route concernant l'implantation des dispositifs de publicité extérieure par rapport à la voirie sont repris dans le RLP. Il est précisé que ces dispositions ne sont pas reprises étant donné que le RLP ne se base que sur les prescriptions du Code de l'Environnement. Il s'agit de 2 réglementations distinctes qui peuvent cependant se chevaucher. Par ailleurs, le respect du Code de la Route ne pourra se faire qu'après l'installation du dispositif. En effet, les déclarations ou autorisation préalable ne permettent pas d'avoir ce type d'indication. Au même titre, demandé l'avis du département n'est pas obligatoire au titre des procédures d'instruction.
 - Demande à ce que les installations dangereuses du point de vue de la sécurité routière soit grandement limitée dans les ronds-points. Il est pris bonne note de cette remarque.

- Demande si les arrêtés d'agglomération des annexes sont tous présents. Il est répondu que certains arrêtés sont actuellement manquant. La commune pourra travailler à la prise d'un nouvel arrêté. Le représentant de la DDTM 35 précise que c'est la réalité physique de l'agglomération qui prime sur la réalité « administrative ». Cependant, il est préférable d'avoir une cohérence entre les limites d'agglomération et le zonage proposé dans le cadre du RLP. La commune pourra donc mettre à jour et/ou reprendre un arrêté (global) de limites d'agglomération et/ou reprendre en partie le zonage de la zone agglomérée tel qu'il est proposé à ce jour dans le cadre de la concertation.

Les délais de mise en conformité sont rappelés à l'issue de la réunion et le planning prévisionnel est également abordé, à savoir un arrêt de projet prévu au Conseil Municipal de février 2020, et une approbation du RLP au dernier trimestre 2020.

La commune remercie l'ensemble des participants présents lors de la réunion pour leurs remarques. La réunion s'achève à 16h00. La commune rappelle que le projet est mis en ligne sur le site internet et en version papier en mairie. D'autres remarques peuvent être envoyées via l'adresse mail dédiée, par courrier ou sur le registre papier installé en mairie jusqu'au 17 janvier 2020, passée cette date, la commune ne pourra garantir leur prise en compte dans le cadre de l'arrêt du projet. Les remarques émises lors de la réunion et pendant la phase de concertation seront analysées par la commune pour éventuellement modifier le projet et dresser le bilan de la concertation.

Au regard des remarques émises lors de cette réunion, la commune a décidé de prendre en compte les remarques concernant la mise à jour de son arrêté de limites d'agglomérations afin d'être en conformité avec les attentes du Code de l'environnement en matière d'annexes². La mise à jour de l'arrêté permet également de redéfinir les espaces agglomérés de Lécousse. A ce titre, le chemin de la République est exclu de la zone d'agglomération faute de présence de panneaux d'agglomération et de densité de bâti suffisamment forte.

Le rapport de présentation sera également ajusté afin qu'il n'y ait pas de confusion entre le boulevard de Bliche et la N12. Le rapport de présentation sera également complété afin que l'interdiction de publicité émise par le règlement du domaine public départemental soit pris en compte.

La commune décide également de prendre en compte la remarque de la DDTM 35 concernant l'implantation des enseignes inférieures ou égales à 1m² scellées au sol ou installées directement sur le sol pour permettre un passage d'1,4m entre l'enseigne et le mur et/ou le bord du trottoir.

Enfin, les autres demandes ne sont pas prises en compte par la ville, car elles portent principalement sur l'explication de la réglementation nationale et/ou locale.

² Art. R.581-78 du Code de l'environnement : « Le ou les documents graphiques font apparaître sur l'ensemble du territoire de la commune ou de l'intercommunalité les zones et, le cas échéant, les périmètres, identifiés par le règlement local de publicité et sont annexés à celui-ci. Les limites de l'agglomération fixées par le maire en application de l'article R. 411-2 du code de la route sont également représentées sur un document graphique annexé, avec les arrêtés municipaux fixant lesdites limites, au règlement local de publicité. »



du 8/11/2020 à 14h30
à 16h00

Réunion RLP Lécousse

Réunion ppa - Concertation Feuille d'émargement

Prénom, nom et fonction	E-mail et téléphone	Signature
Gopur Conseil		
Jolivet Béline DCS Lécousse		
MARBOEUF B.	Marie Lécousse	
MUBNIER Paul	C.M Lécousse	
TANCEREL Daniel	Adjoint LÉCOUSSE	
LE BERRIGAUD Mylène	Adjointe Lécousse	
Barbedette Benoît	CD35-Agence de Fauquier	
DECRASSE Dominique	DDTM	
ERARD Joseph	VF. Fauquier Agglo	
Pierre-Yves MEVEL	Fauquier Agglo	
Maxime PRIBAUD	Ville de Fauquier	
Pascal GOMBERT	CCI 35	

Une réunion publique s'est tenue le mercredi 8 janvier 2019 à l'Hôtel de Ville de Lécousse, de 18h30 à 19h45. Son objectif était de recueillir les observations de toute personne intéressée sur le projet.

Dans un premier temps, le projet de la commune est présenté aux personnes présentes (cf support ci-joint pour plus de détails).

La seconde partie de la réunion est consacrée aux échanges avec le public, dont voici les remarques.

- **Des commerçants présents** émettent également les observations suivantes :
 - Sur la possibilité de maintenir 2 grands dispositifs scellés au sol (4*3) sur un parking privé (leclerc), l'un relevant de la publicité, l'autre de l'enseigne. Il est répondu que le cadre national ne permet pas d'avoir de publicité scellée au sol ou installée directement sur le sol sur la commune de Lécousse. La publicité devra donc être retirée. Quant à l'enseigne scellée au sol ou installée directement sur le sol, elle pourra être maintenue si elle n'excède pas 6m² et 6m de hauteur. Par ailleurs, une seule enseigne scellée au sol ou installée directement sur le sol est autorisée par voie bordant l'activité.
 - Sur la possibilité de maintenir des dispositifs d'environ 2m² sur un parking privé (leclerc), tous relevant d'un régime particulier avec une face enseigne / une face publicité. Il est répondu que ces dispositifs devront être retirés car, la publicité scellée au sol ou installée directement sur le sol est interdite sur la commune de Lécousse. Ils pourront être maintenus en partie si les deux faces informent de services ou produits vendus par l'activité (le dispositif deviendra une enseigne).
 - Il peut être installée une enseigne scellée au sol sur le domaine privé. Ces enseignes sont limitées en nombre en fonction de leur format : Plus ou moins d'un mètre carré.
 - Demandent si une image est considérée comme une enseigne. Il est répondu que la définition du Code de l'environnement parle bien « *d'inscription, forme ou images* » (art. L.581-3 C. env.). Dès lors s'il s'agit d'une image en lien avec une activité (ex : un croissant pour une boulangerie), il s'agit d'une enseigne.
 - Demandent si le RLP aura un impact sur la TLPE. Il est précisé qu'il s'agit de 2 choses différentes. Par ailleurs, la commune précise que cette taxe a déjà permis de résorber certaines problématiques d'affichage. Les recettes de la taxe ont permis entre autres, à la rénovation de l'épicerie, la participation à l'installation d'une nouvelle enseigne pour le coiffeur. Cette taxe permet de récolter, à ce jour, environ 60 000€.
 - Demandent comment va s'appliquer la règle d'extinction nocturne. La réglementation nationale impose une extinction entre 1h et 6h, la commune a choisi d'être plus restrictive (le RLP ne peut être que plus restrictif que la réglementation nationale, sauf cas spécifique) et d'imposer une plage d'extinction nocturne entre 23h et 6h (comme à Fougères). Si un commerce est toujours en activité en dehors de ses horaires, le commerce peut laisser son enseigne allumé (ex : un hôtel qui fait de l'accueil 24h / 24h). Cette mesure est prise pour des raisons paysagères mais aussi environnementale pour préserver la biodiversité du territoire des effets néfastes de la pollution lumineuse.
 - Demandent si cette réglementation s'applique aux associations. Il est répondu que oui. Le Maire, rappelle que les dispositifs installés ne doivent pas contrevenir à la circulation routière et qu'il faut être particulièrement vigilant dans les ronds-points et notamment sur les ronds-points de Villeneuve.

- Demandent comment sont encadrés les dispositifs temporaires. Lorsqu'un artisan intervient sur un chantier, on considère qu'il s'agit d'une enseigne temporaire, elle doit donc respecter les règles du RLP. Lorsque l'artisan n'intervient plus sur le chantier mais que le dispositif est maintenu, il devient de la publicité. Il est donc interdit s'il est scellé au sol ou installé directement sur le sol ou s'il est installé sur un mur non-aveugle (c'est-à-dire avec une partie ajourée de plus de 0,5m²).
- **La représentante de la société AffiOuest** émet également les observations suivantes :
 - Le projet tel que présenté ce jour semble compliqué pour les professionnels de l'affichage, notamment du fait du cumul des règles entre l'interdiction de la publicité sur mur en pierre apparente et l'obligation d'avoir un linéaire minimum de 25m pour l'installation d'un dispositif publicitaire.
 - Demande si une étude d'impact a été réalisée. Il est répondu que compte tenu de la réglementation nationale, les dispositifs publicitaires scellés au sol ou installés directement sur le sol devront être supprimés. Par ailleurs environ la moitié des dispositifs sur mur se trouvent sur mur en pierre apparente et l'autre moitié est installé sur une unité foncière inférieure à 25m linéaire. La représentante d'AffiOuest, rappelle que c'est principalement les publicités scellées au sol ou installées directement sur le sol qui engendrent un impact fort sur le paysage et le cadre de vie.
 - Demande si les coloris imposés dans la partie réglementaire s'appliquent toujours. En effet, il n'est pas fait mention de cette disposition dans le support présenté. Il est répondu que ces dispositions sont bien dans le projet mis à disposition dans le cadre de la concertation. Le support présenté étant une synthèse, il présente l'essentiel de la réglementation. Il ne contient donc pas la référence aux coloris.

Durant la réunion, il est également précisé que :

- La ville voisine de Fougères révisé également son RLP. Le projet proposé notamment en matière d'enseigne tient compte des dispositions du futur RLP de Fougères pour harmoniser les règles entre les deux collectivités.
- La Signalisation d'Information Locale (SIL) relève du Code de la route et n'est pas donc pas impactée par le RLP ou par la réglementation nationale sur la publicité extérieure.
- Les remarques et observations émises durant la réunion seront consignées dans un compte-rendu qui figurera au bilan de la concertation. Ces observations et remarques permettront à la collectivité d'ajuster son projet si besoin.
- Le projet de RLP est actuellement disponible en version papier en mairies, aux heures et dates d'ouverture habituelles, sur le site internet de la commune.
- Le planning prévisionnel du projet : l'arrêt est prévu au CM de février 2020 et l'approbation pour la fin d'année 2020. Il est précisé qu'une enquête publique aura lieu courant 2020 (surement avant l'été) pour permettre d'apporter de nouvelles contributions au projet.
- Toute demande d'installation, modification ou suppression de publicité, enseignes ou préenseignes est soumise à la commune via une déclaration ou autorisation préalable. C'est la commune qui instruit le dossier et va vérifier sa conformité à la règle locale et nationale.
- Les délais de mise en conformité des dispositifs en infraction sont également rappelés :

	Infractions au Code de l'environnement	Infractions au RLP
Publicités et préenseignes	Sans délai (réforme de juillet 2015).	Délai de 2 ans suite à l'approbation du RLP pour se mettre en conformité
Enseignes	Sans délai (réforme de juillet 2018).	Délai de 6 ans suite à l'approbation du RLP pour se mettre en conformité

La commune remercie l'ensemble des participants présents lors de la réunion pour leurs remarques. La réunion s'achève à 19h45. La commune rappelle que le projet est mis en ligne sur le site internet et dans le dossier papier en mairie. D'autres remarques peuvent être envoyées via l'adresse mail dédiée ou sur le registre papier en mairie jusqu'au 17 janvier 2020, passée cette date, la commune ne pourra garantir leur prise en compte dans le cadre de l'arrêt du projet. Les remarques émises lors de la réunion et pendant la phase de concertation seront analysées par la commune pour éventuellement modifier le projet et dresser le bilan de la concertation.

Au regard des remarques émises lors de cette réunion, la commune a décidé de ne prendre en compte que la demande relative à la densité, conformément à la demande de la société AffiOuest. En effet, le linéaire est abaissé à 15 mètres au lieu de 25 mètres pour permettre l'installation de dispositif publicitaire sur la commune.

Cependant, la commune ne souhaite pas supprimer l'interdiction de publicité sur les murs en pierre apparente afin de préserver son patrimoine local et d'assurer une cohérence avec le RLP de la ville de Fougères.

Enfin, les autres observations émises lors de cette réunion portent sur des explications de la réglementation nationale et/ou locale. A ce titre, elles n'impliquent pas de modifications du projet.



du 6/11/20 de 18h30 à
19h45

Réunion RLP Lécusse
Réunion publique - concertat - Feuille d'émargement

Prénom, nom et fonction	E-mail et téléphone	Signature
Go pub conseil		
Céline SCHIVEL DAS Lécusse		
MARBOUF B.	Faire Lécusse	
PERRIN Anne	Adjointe	
LE BERRIGAUD Mylène	Adjointe	
Fabien G Zudac	Le Fair Feuilla	
Suzine PLANES JEREMY PLANES	BRIT Stéf	
christophe COIGNARD	Bonobo - Brial Asso Com. la Tilaie	
OLIVIER Florence	Pharmacie du Bac	
Cherbonne Éric charpentier	Charpentier	
LEPLAT Entreprise 7000.pro	compt@7000.pro Informatique	
Faugery Karim	le brian - Faugery G	
LE BRETON FOUGERAY S. BEAUPRE JC Dezzera France.	06 45 25 80 90 - fr stephane.beaupre@ydec.com 06.078020	
MR MARIOW PASCAL	PAYSANISTES PASCALS 06-64-63-4731	



Réunion RLP *Leclercq*
Réunion publique - *Constat*

Feuille d'émergement

du 8/01/20 de 18h30 à
19h45

Prénom, nom et fonction	E-mail et téléphone	Signature
Francis TONNIN Directeur Leclercq	directeur.tonnin@ scaouwat.be 069 34 80 06	
Philippe KAUTZ & Peter LULUC	philippe.kautz@ scaouwat.be	
Christine MINIER Directrice Développement patrimoine <i>Affaires</i>	christine.minier@ affiquad.fr	
Daniel TRUCERE Adjoint au maire		
Paul MUGNIER CH Leclercq		

OBSERVATIONS REÇUES PAR L'ADRESSE MAIL DEDIEE A LA CONCERTATION OU PAR COURRIER

La Société AffiOuest

Une contribution, en date du 10 janvier 2020, a été transmis à la ville de Lécousse avec pour objet la révision du règlement local de publicité (RLP) de la ville.

De : Mairie de LECOUSSE <mairie@lecousse.fr>
Envoyé : lundi 13 janvier 2020 10:58
À : Service URBANISME <urbanisme@lecousse.fr>
Objet : TR: future réglementation de Lecousse

De : Minier Christine <Christine.Minier@affiouest.fr>
Envoyé : vendredi 10 janvier 2020 15:01
À : Mairie de LECOUSSE <mairie@lecousse.fr>
Objet : future réglementation de Lecousse

Madame, Monsieur,

Je fais suite à la réunion du 09.01 à laquelle j'ai participé sur Lecousse
En tant qu'opérateur petit format (4m²) au vue du nouveau projet, peu de dispositifs d'affichage pourrons
rester
sur la ville tout du moins pour permettre à vos commerçants de communiquer localement

En effet les règles les plus impactantes sont l'interdiction de mettre un dispositif sur les murs en pierre et
le linéaire
sachant que sur la ville un maximum de pignons sont revêtus de pierres apparentes et qu'vu de la
configuration du bâti de la ville de Lecousse,
très peu de maisons se trouvent sur des linéaires de plus de 25 mètres.
Dans bien des réglementations, le linéaire n'est pas appliqué aux muraux, effectivement
Il est considéré que le pignon, mur support étant déjà existant, le fait qu'il y ait un panneau publicitaire ne
change
pas l'environnement local, ce qui n'est pas le même cas quand il vient s'y adjoindre une installation en
portatif dans un terrain.
On comprend dans ce cas qu'un linéaire minimum soit imposé pour avoir le droit d'y apposer un panneau

Page 1 of 2

sur pied

En résumé comme nous l'avons demandé sur Fougères et afin d'avoir une cohérence entre les 2 villes qui
se touchent,
nous demandons la suppression de la notion de mur en pierres apparentes pour installer un mural
ainsi que le linéaire minimum. Notre but n'est autre que de continuer à pouvoir offrir une offre
d'affichage couvrant le secteur
et la périphérie pour permettre notamment aux petits commerçants de communiquer localement ce qui
ne leur est pas offert
avec le mobilier urbain qui est généralement vendu nationalement.

en espérant que vous pourrez tenir compte de nos demandes, nous vous en remercions par avance
et vous souhaitons bonne réception

Christine MINIER
Directrice Patrimoine AFFIOUEST
christine.minier@affiouest.fr

06 12 51 08 84
02 99 26 68 28



Retrouvez-nous sur www.affiouest.fr et  

Dans cette contribution, la société Affiouest demande à ce que l'interdiction de la publicité apposée sur mur en pierre apparente soit supprimée ainsi que la référence au linéaire (en l'espèce 25m).

En l'espèce, la ville de Lécousse ne souhaite pas modifier son projet quant à l'interdiction de la publicité apposée sur mur en pierre apparente. En effet, la ville souhaite protéger et préserver son patrimoine local, bien que celui-ci ne soit pas protégé au titre du Code de l'environnement. Elle souhaite également assurer une cohérence avec le RLP de la ville de Fougères.

Par ailleurs, la ville souhaite effectivement tenir compte de la possibilité pour ses commerçants locaux de pouvoir communiquer localement. A ce titre, la ville va modifier le référentiel du linéaire en passage de 15 à 25m linéaire. Cette adaptation permettra de maintenir certains dispositifs actuellement en place et d'offrir des alternatives plus larges aux professionnels de l'affichage.

OBSERVATIONS INSCRITES DANS LE REGISTRE MIS A DISPOSITION EN MAIRIE

Le registre mis à disposition en Mairie de Lécousse n'a fait l'objet d'aucune remarque de la part des habitants.

Il a pourtant été précisé que le registre était disponible sur le site internet et durant toute la concertation.

ANNEXES – FORMALITES DE PUBLICITE REALISEES

Mairie-de-Lécousse



Publication sur le site de la commune de Lécousse en date du 04/12/2019



Bienvenue sur le site officiel de la commune de Lécousse



Les actualités de la commune

RLP
RÈGLEMENT LOCAL DE PUBLICITÉ

04/12/2019

RÉVISION DU RÉGLEMENT LOCAL DE PUBLICITÉ

La commune de Lécousse porte actuellement une réflexion sur la publicité extérieure dans une optique de protection du cadre de vie. La commune de Lécousse a lancé la...

[EN SAVOIR PLUS](#)

ENEDIS

ÉLECTRICITÉ EN RI

04/12/2019

COUPURE DE COURANT POUR TRAVAUX - 14/12/2019

Afin d'améliorer la qualité de la distribution électrique et répondre aux besoins, ENEDIS réalisera des travaux sur le réseau électrique ce qui entrainera des coupures...

[EN SAVOIR PLUS](#)

LÉCOUSSE

BULLETIN MUNICIPAL

[CONSULTER EN LIGNE](#)

LA MÉTÉO LÉCOUSSE

Aujourd'hui	8°C	Jeudi	13°C
-------------	-----	-------	------



Navigation: LA COMMUNE, VIE MUNICIPALE, VIE QUOTIDIENNE, ENFANCE, JEUNESSE, ÉDUCATION, URBANISME & ÉCONOMIE, LOISIRS & ASSOCIATIONS

RÉVISION DU RÉGLEMENT LOCAL DE PUBLICITÉ

04/12/2019

La commune de Lécousse porte actuellement une réflexion sur la publicité extérieure dans une optique de protection du cadre de vie. La commune de Lécousse a lancé la révision de son règlement local de publicité le 27 juin 2019. L'objectif de ce projet est de mettre en cohérence le territoire avec la réglementation existante en matière de publicité extérieure (publicités, enseignes et enseignes) afin d'améliorer l'image du territoire et la qualité de certains paysages.

Un diagnostic des publicités, enseignes et enseignes présentes localement a été réalisé courant octobre 2019. La rédaction du RLP est actuellement en cours. Dans le cadre de ce projet une réunion publique est programmée le 06/01/2020 à 19h30 en mairie de Lécousse. Vous pourrez poser vos questions, faire part de vos remarques ou simplement vous renseigner sur la problématique publicitaire. Le projet sera mis à disposition du public sur le site internet de la commune et consultable en mairie pendant les heures d'ouverture habituelles au cours du mois de décembre. Les observations devront être transmises avant le 17 janvier 2020. Une fois cette date passée, la commune ne pourra garantir l'étude de ces observations. Afin de recueillir vos remarques, un registre est mis à disposition à l'accueil de la mairie. Il est accessible pendant les heures d'ouverture habituelles. Vous pouvez également les transmettre en adressant un courrier à M. Le Maire, Hôtel de ville, 1 Parvis des Droits de l'Homme 35123 Lécousse ou mail à l'adresse mairie@lecousse.fr Le projet doit être arrêté lors du Conseil Municipal de février 2020. une enquête publique se déroulera durant l'été 2020 en vue de l'approbation du RLP prévue d'ici la fin d'année 2020.

Mise en ligne des documents de concertation sur le site internet de la commune

The screenshot shows the official website of the Mairie de Lécousse. The browser address bar displays <https://www.lecouisse.fr/urbanisme-economie/revision-du-reglement-local-de-publicite/>. The page features a navigation menu with categories: LA COMMUNE, VIE MUNICIPALE, VIE QUOTIDIENNE, ENFANCE, JEUNESSE, EDUCATION, URBANISME & ECONOMIE (highlighted), and LOISIRS & ASSOCIATIONS. The main content area is titled 'Urbanisme & Economie' and contains a news article. The article text reads: 'La commune de Lécousse porte actuellement une réflexion sur la publicité extérieure dans une optique de protection du cadre de vie. L'objectif de ce projet est de mettre en cohérence le territoire avec la réglementation existante en matière de publicité extérieure (publicités, préenseignes et enseignes) afin d'améliorer l'image du territoire et la qualité de certains paysages.' Below the text is a link: 'cliquez-ici pour consulter la délibération prescrivant la révision du Règlement Local de Publicité'. A section titled 'Documents de concertation' lists: '- Rapport de présentation', '- Projet de règlement', and '- Annexes'. At the bottom, it states: 'Afin de recueillir vos remarques, un registre est mis à disposition à l'accueil de la mairie. Il est accessible pendant les heures d'ouverture habituelles.'



LÉCOUSSE RÉVISE SON RLP

QU'EST-CE QU'UN RÉGLEMENT LOCAL DE PUBLICITÉ ?

Le RLP est l'outil réglementaire qui définit les règles de publicité sur les supports publics. C'est un document qui définit les règles de publicité sur les supports publics. C'est un document qui définit les règles de publicité sur les supports publics.

MODE D'EMPLOI DU RLP ?

1. Distribution de prospectus de la mairie
2. Envoi des documents publicitaires, enseignes et pré-enseignes
3. Diagnostic, état des lieux de publicité et premières orientations
4. Réunion de concertation
5. Délibération portant le projet de RLP et son le plan de la commune
6. Avec une personne publique associée (MJC) et la commission départementale de la police, des permis et des sites (MJC)
7. Trappe publique
8. Délibération d'approbation du RLP

LES OBJECTIFS DU RLP ?

Faciliter les déplacements, améliorer la qualité de l'environnement, protéger les bâtiments historiques de la commune.

LES SUPPORTS CONCERNÉS PAR LE RLP ?

Les publicités, Les enseignes, Les pré-enseignes.

DIAGNOSTIC DU TERRITOIRE

UN NOUVEAU CADRE RÉGLEMENTAIRE DATANT DE 1999

PLUS DE 60 PUBLICITÉS ET PRÉ-ENSEIGNES INVENTORIÉES SUR VOTRE TERRITOIRE

PLUS DE 188 m² DE SURFACE D'AFFICHAGE

LOCALISATION DES PUBLICITÉS ET DES INTERDICTIONS DE PUBLICITÉS

Interdictions absolues

Dans les espaces bordés d'arbres et/ou sur les façades de bâtiments classés ou inscrits à l'Inventaire National du Patrimoine Historique de Lécousse.

Interdictions relatives

Dans le périmètre de protection de l'édifice classé ou inscrit à l'Inventaire National du Patrimoine Historique de Lécousse.

- Périmètre de protection de l'édifice classé ou inscrit à l'Inventaire National du Patrimoine Historique de Lécousse
- Espace Grand Canal
- Sites RLP
- Publicité pré-enseignes apposée sur un mur ou une clôture
- Publicité pré-enseignes accolée au sol ou installée directement sur le sol

LES ORIENTATIONS DU RLP

1. Interdire certaines formes de publicités actuellement non prévues sur le territoire.
2. Réduire la densité publicitaire.
3. Maintenir l'état actuel du territoire communal en matière de publicité, notamment en matière de pré-enseignes.
4. Réguler les supports, formats et notamment les formats en matière de pré-enseignes, notamment en matière de pré-enseignes.
5. Interdire de installer certaines implantations de publicités sur les façades des bâtiments classés ou inscrits à l'Inventaire National du Patrimoine Historique de Lécousse.
6. Encadrer l'implantation des enseignes installées en hauteur et assurer une meilleure intégration de ces enseignes dans l'environnement.
7. Réguler les enseignes accolées au sol ou installées directement sur le sol, notamment en matière de pré-enseignes.
8. Encadrer les enseignes sur poteaux et améliorer l'aspect des poteaux pour privilégier une meilleure intégration dans l'environnement.

PARTICIPEZ AU PROJET !

Venez nous rencontrer !

- Venez nous rencontrer dans la **registre mis à disposition** en mairie
- Venez nous rencontrer sur le site internet www.lecouisse.fr et consulter le dossier de concertation
- Venez nous rencontrer pour la réunion publique le **9 Janvier 2020 à 18h30 à l'école**
- Contactez nous directement par **email @ mairie@lecouisse.fr** ou par **téléphone @ 03 20 20 20 20**

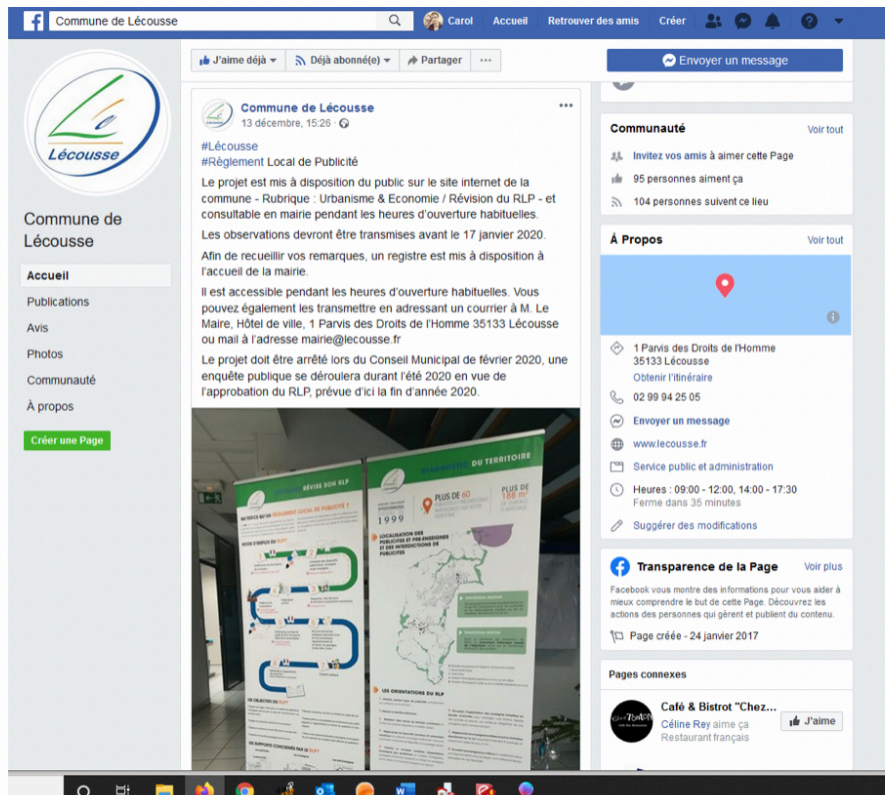
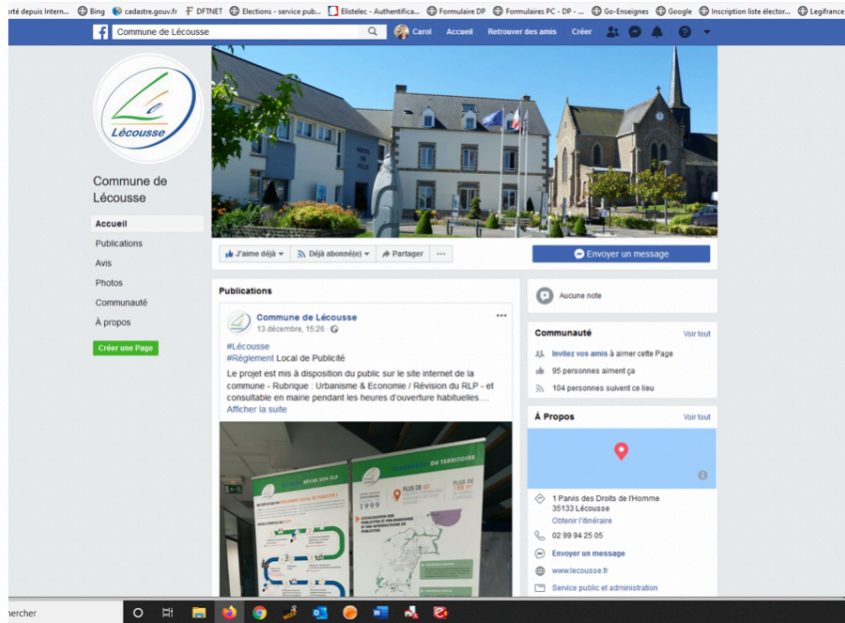
LÉCOUSSE www.lecouisse.fr



Mise en place des totems pour la concertation le 12/12/2019 dans le hall de la mairie



Publication Facebook – Révision du Règlement Local de Publicité





Caroline Jamit, alias Acrolina

En attendant Noël, l'Union des entreprises, commerçants et artisans a proposé un concours de dessin et photos avec le Père Noël ainsi qu'un spectacle, vendredi. Petits et grands pourront assister au spectacle. Acrolina fait son show avec Caroline Jamit. Tranquillément installé sur une chaise longue, le clown Acrolina s'occupe de faire passer le temps à la salle. Les doigts de pieds en éventail, elle se repose enfin sereinement. Un insecte vient perturber ce moment de tranquillité. Acrolina aperçoit alors le

public. Elle est heureuse, mais un peu étonnée de le voir installé là, devant elle. C'est le début de sa nouvelle aventure elle va tout faire pour plaire au public qu'elle croyait parti vers d'autres horizons. Elle va donc improviser en « direct live », un nouveau show où vont s'entremêler acrobaties, magie, danse, chant et musique.

Vendredi 13 décembre, à 20 h, au cercle Antrains, gratuit et ouvert à tous.



Maryse Pierres-Roger Thomas, le président, Jérôme Jean Galliard, Monique Bertin et Bernard Daluzy, maire

Le club Accueil et Partage organise son assemblée générale, jeudi, à la salle des fêtes, devant 175 adhérents. Avant de faire le bilan de l'année écoulée, le président, Roger Thomas, a su une parole pour les quatre adhérents bénévoles de cette année et pour la doyenne du club, Mme Dauvisu entrée en Etopad (Engagement d'habilitation) pour personnes âgées dépendantes) récemment.

Notre club compte à ce jour 229 adhérents, qui participent activement aux diverses activités proposées. L'année 2020 s'annonce également riche en activités et sor-

de, balade à poney et présence du Père Noël pour les résidents de Galfrey.

Départ de l'église vers le centre bourg avec le Père Noël, distribution de bonbons, puis au village de l'harmonie et spectacle de funambule, échausser et buite au village de Noël

les et de feu sur le parking de l'Etopad, rue des Acacias, puis animations musicales avec l'harmonie et ses danseuses.

À 17 h, film La neige qui neige 2, au cinéma Julien-Mancor (rue en vis-à-vis), buvette et patte restauration sur place.

Rives-sur-Couesnon (Vendée)

La commune s'est mise à l'heure de Noël



Comme chaque année, une équipe de bénévoles se donne rendez-vous pour décorer le borny de Vendée. Samedi, grâce à des matériaux de récupération, principalement du bois, la commune s'est mise l'heure de Noël. (Photo: Olivier...)

À l'agenda de vos communes

Annoncez gratuitement vos événements sur : www.infocoll.fr

Bazouges-la-Pérouse
Chorale Sainte-Décie de Combourg
Chœur choisi. La chorale propose un concert de chants et musiques de Noël classiques et populaires. Le groupe compte une quarantaine de choristes et trois musiciens qui feront vivre un agréable moment dans l'esprit de la fête de Noël. Libre participation.
Samedi 14 décembre, 20 h, à l'église.

Lécousse
Révision du règlement local de publicité
Réunion Publique. Le projet sera mis à dis-

position du public sur le site internet de la commune et consultable en mairie pendant les heures d'ouverture habituelles au cours du mois de décembre. Les observations doivent être transmises avant le 17 janvier 2020.

Mercredi 8 janvier 2020, 20 h, hôtel de ville, 1, parvis des Droits-de-l'Homme.

Les Portes-du-Coglais
Club de l'Amis Génération Mouvement
Réunion mensuelle du Club de l'Amis de Montours. Jeux habituels, goûter, bûche de Noël, franchise. Anniversaires du 4^{tr} trimestre. Règlement adhésion 2020.
Jeudi 19 décembre, 14 h 15, salle du Clos Irston, Montours

Lutré-Dompierre
Ricoeur
Chèvre tigrée blanche. Refuge les Amis des Bêtes, situé au 24 Bonne-Fontaine à Romagné.
Lutré, Contact : 02 99 96 89 67.

Agence postale communale
L'Agence postale de Dompierre-du-Chemin est ouverte du lundi au vendredi de 13 h 20 à 15 h 20 ainsi que 3 samedis sur 4. Elle sera ouverte samedi 14 décembre, de 10 h à 11 h 30.
Dompierre-du-Chemin

Mairie de Dompierre-du-Chemin : horaires d'ouverture
Le lundi de 9 h à 12 h ; les mardis, jeudis et vendredis, de 14 h à 17 h. La mairie sera ouverte samedi 14 décembre de 9 h à 12

h. La mairie sera fermée du lundi 23 au samedi 25 décembre.
Dompierre-du-Chemin.

Messe
Célébration pontificale.
Jeudi 12 décembre, 15 h, église, Lutré.
Contact : 02 99 99 04 67, contact@lejeuromage.fr

Maen-Roch
Louis Dubrel, maire
Parrainance
Samedi 14 décembre, 9 h 30 à 11 h, mairie, 1, place de l'Europe

Clic Haute-Bretagne antenne MDPH
Fermeture. Possibilité de laisser un message sur le répondeur.

Jeudi 19 décembre, bâtiment rouge 5, rue Victor-Houssin, Saint-Etienne-Cogles. Contact : 02 99 96 60 23, cl@clchhautebretagne.fr, <http://www.clchhautebretagne.com>

Saint-Georges-de-Reintembault
Espérou Jean Piroette
Activités de Noël. Contact : Yvette Millet, 02 99 97 19 05.
Vendredi 13 décembre, 9 h 30 à 11 h 30, locaux du centre de loisirs, les Aynacs dor.

Saint-Germain-en-Cogles
CCAS mairie
Cois de Noël. À partir du vendredi 13

décembre, les personnes de 75 ans et plus sont invitées à venir chercher leur cois de Noël en mairie, aux heures d'ouverture. De 9 h à 12 h et de 15 h à 19 h : lundi, mardi, mercredi et vendredi et le jeudi de 9 h à 12 h.
Vendredi 13 décembre, mairie, Gratuit.

Saint-Hilaire-des-Landes
Club de la détente
Randonnée pédestre. Petite marche (environ 5 km).
Mardi 17 décembre, 13 h 30, départ couvourage, Pôles des Landes.

of du 12/12/2019

- 1^{er} janvier 2020, 1, rue Saint-Melaine, Montours. Contact : 02 99 18 63 73.
- Maen-Roch**
Bibliothèque de Maen-Roch, Couesnon-Marches-de-Bretagne
Fermatures. La médiathèque sera fermée les 24 et 25 décembre et du 26 décembre au 1^{er} janvier.
Du mardi 24 décembre 2019 au mercredi 1^{er} janvier 2020, médiathèque, 33, rue Chateaubriand, Saint-Etienne-Cogles. Contact : 02 99 18 65 25.
- Marillé-Raoul**
Médiathèque de Marillé-Raoul, Couesnon-Marches-de-Bretagne
Fermature. Pour les vacances de Noël, la bibliothèque de Marillé-Raoul fermera ses portes les 25 décembre et 1^{er} janvier.
Mercredi 25 décembre 2019, mercredi 1^{er} janvier 2020, bibliothèque, rue du Stade.
- Noyal-sous-Bazouges**
Médiathèque de Noyal-sous-Bazou-

Cinéma à Fougères et sa région

- Avranches - Le Star**, 49, rue de la Constitution
Chanson douce: 20 h 30.
Docteur ? : 20 h 30.
Le Meilleur reste à venir: 20 h 30.
- Châtillon-en-Vendelais - Le Vendelais**, 1, place de l'Eglise
Le Mans 66: 20 h 30.
- Ernée - Le Majestic**, 6, rue Lellèvre
À couteaux tirés: 20 h 30.
- Fougères - Le Club**, Forum de la Gare
À couteaux tirés (VO): 20 h 45.
Docteur ? : 15 h 30, 18 h 15.
Gloria mundi: 15 h, 20 h 30.
Joyeuse retraite I: 15 h 30, 18 h 15.
Jumanji : next level: 18 h, 20 h 45.
La reine des neiges 2: 14 h 45, 17 h 45.
Le Meilleur reste à venir: 18 h, 20 h 45.
Les affranchis (VO): 15 h.
- Les misérables: 15 h 30, 20 h 30.
Océan: 20 h.
- Liffré - Le Saint-Michel**, 1, rue Aristide-Briand
Les misérables: 20 h 30.
- Romillé - Le Korrigan**, 3, rue de la Vaudois
Donne-moi des ailes: 16 h.

Menus de fête
Noël et Nouvel An 2020

Votre **SUPER U** vous propose toute une gamme de produits pour vous régaler lors de vos fêtes de Noël.

Pour passer commodement vos fêtes, rendez-vous en magasin.

POUR NOËL jusqu'au 19 décembre à 13h & **POUR NOUVEL AN** jusqu'au 26 décembre

ou sur utraiteur.com

POUR NOËL jusqu'au 19 Décembre 12h & **POUR NOUVEL AN** jusqu'au 26 décembre

SUPER U magasins **U** magasins U
Z.I. de Beaufour - Tél. 02 99 96 60 23

En bref

■ LÉCOUSSE

Loto. L'association Tartine et Chocolate (Maison d'assistantes maternelles) organise une loto samedi 11 janvier à 20h, à Lécousse Super loto avec mini 12, loto perso et Bingo. Animé par Fabien. Bon d'achat de 500€, ouverture des portes à 18h30. Bar et restauration sur place. Organisé par la MAM Tartine et Chocolate. Réservation au 06 98 98 26 32.

Amicale des aînés. Atelier informatique: les cours sont suspendus durant les fêtes d'année reprise le vendredi 17 janvier, les adhérents désirant s'inscrire pour la session 2020 contacter roger taburet 06 84 04 44 03. Assemblée générale ordinaire mardi 7 janvier salle Hermine à Lécousse à 10h30 accueil, paiement de la cotisation, élargissement de la feuille de présence, puis repas à 12h30. S'inscrire près des responsables du club. Les personnes désirant rejoindre l'amicale des aînés de Lécousse peuvent contacter Roger Taburet au 06 84 04 44 03.

Révision du Règlement Local de Publicité (rectificatif horaire). Réunion publique mercredi 8 janvier, 18 h 30, hôtel de ville, 1 parvis des droits de l'homme. Organisateur: Mairie. Le projet de RLP sera mis à disposition du public sur le site internet de la commune et consultable en mairie pendant les heures d'ouverture habituelles au cours du mois de décembre. Les observations devront être transmises avant le 17 janvier 2020.

■ JAVENÉ

Accueil et partage. Jeudi 9 janvier à 14h à la salle des fêtes, réunion mensuelle organisée par le club Javené Accueil et Partage. Activités diverses: cartes, palets, pétanque, jeux de société, et galette des rois.

■ BILLÉ

Bal. Jeudi 2 janvier, salle Polyvalente après midi dansant organisé par la Joie de Vivre animé par Bal à Jo (2 musiciens). Verre de l'amitié, goûter et toutes boissons offertes. Entrée 6 €.

■ COMBOURILLÉ

Vœux du maire. Ils auront lieu le samedi 4 janvier à 15 heures à la salle des fêtes de Combourillé. A cette occasion aura lieu la remise de

■ LÉCOUSSE

VISITE. Le comité de jumelage s'est rendu à Steinsoultz



La délégation lécousoise.

Dans le cadre des rencontres et des échanges entre les communes de Lécousse et de Steinsoultz, une délégation d'une cinquantaine de Lécousois s'est rendue en Alsace. Organisée par le comité de jumelage de Lécousse présidé par Dominique Duclos, la traversée d'Ouest en Est s'est effectuée en autocar jusqu'à Steinsoultz et après douze heures de voyage, les Lécousois ont été accueillis par Christophe Baumle, le maire, le président du Comité de jumelage, Pascal Bourdin (originaire

de Fougères) et les familles alsaciennes.

Le premier jour, le programme libre a conduit les Lécousois vers des destinations diverses. Quelques-uns se sont aussi préoccupés de la santé du chêne pignat il y a trois ans à l'occasion du jumelage. Le soir venu, tous se sont retrouvés dans la salle communale pour un repas festif très joyeux.

Le lendemain matin, départ pour le marché de Noël de Colmar, l'un des plus réputés d'Alsace avec une halte dans

une cave pour une dégustation de vins locaux fort appréciée à l'heure de l'apéritif.

Pour un grand nombre de Lécousois, cette escapade alsacienne a été l'occasion de découvrir le célèbre marché de Noël de Colmar. Dans une ambiance féérique et chaleureuse, ils ont découvert la magie des lumières et des façades de maisons magnifiquement décorées. Après avoir déambulé à travers les innombrables chalets dont les étals abondaient de spécialités régionales tels que le pain

d'épices, les bredele (petits gâteaux typiquement alsaciens), la choucroute et la charcuterie Alsacienne, les odeurs de cannelle, d'épices et de vin chaud ont attisé les papilles des Lécousois.

À noter: une petite délégation de Steinsoultz sera présente le 20 août prochain à Parigné qui fêtera les 20 ans de son jumelage avec la ville italienne de Campella Sul Citurno. Les Alsaciens prépareront leurs célèbres flammekueches. À nos gourmands.



sommaire

→ COMMUNICATIONS 4-8

La campagne de recensement
L'inauguration du terrain sportif synthétique
Six bénévoles associatifs médaillés
La dénomination de nouvelles voies
Un nouveau décor de Noël
Des jeux pour enfants
Cinq nouveaux ralentisseurs
Le Règlement Local de **Publicité**

→ ENFANCE JEUNESSE 9-11

L'actualité des écoles
La mise en service du RIPAME
Le Conseil Municipal des Jeunes
Les chiffres de la rentrée scolaire

→ INITIATIVES 12-15

Lécousse en photos
L'exposition de l'ACLÉ
Me Laudic-Baron, bâtonnier
Une médaille d'or pour Lisa Triguel
La cérémonie du 11 novembre
Le Marché de Noël
Les classes 8 et 9

→ SERVICE 16-19

Deux départs à la retraite
Un nouvel agent municipal
Le bilan de la consommation électrique
L'État-civil
Les permis de construire
Les déclarations de travaux
Les numéros utiles

éditorial



Chers habitants de Lécousse,

C'est la dernière fois que je m'adresse à vous à travers ce bulletin.

Vous le savez, je ne me présenterai pas aux élections municipales et communautaires en mars prochain. Elu Adjoint au Maire en 1983, puis Maire depuis mars 1989, c'est avec passion que j'ai servi Lécousse et ses habitants.

Je mesure la confiance que vous m'avez accordée et je vous en suis profondément reconnaissant.

Je vous remercie pour les relations humaines que nous avons tissées et pour le soutien que vous m'avez apporté.

Je souhaite à toutes et à tous un joyeux Noël et vous présente mes vœux les meilleurs pour l'année 2020.

Bernard Marboeuf,

*Maire de Lécousse,
Président de Fougères Agglomération
Conseiller Régional de Bretagne.*

Cérémonie des vœux : le samedi 21 décembre

Vous êtes tous conviés à la traditionnelle cérémonie des vœux qui se déroulera le samedi 21 décembre, à 11 h, à la salle Hermine. Cette cérémonie conviviale et chaleureuse va revêtir un caractère particulier, puisque ce sera la dernière de M. Marboeuf en tant que Maire.

Arbre de Noël : le samedi 21 décembre

Organisé par la commune, l'Arbre de Noël se déroulera également le samedi 21 décembre, à partir de 15 h, à la salle Hermine. Les enfants assisteront au spectacle de Jakibourk, qui les entraînera dans le monde merveilleux de la magie avec colombes, bulles de savon et sculptures sur ballons. L'arrivée du Père Noël en calèche et la traditionnelle distribution de friandises seront également au programme de l'après-midi. Gratuit.



Directeur de la publication : Bernard Marboeuf, maire.

Rédaction : Alban Desile (06 86 86 47 77), avec la commission « Journal d'informations municipales » présidée par Joseph Pellen et constituée de Anne Perrin, Daniel Tancerel, Mylène Le Bernigaud, Hubert Couasson, Paul Mugnier, Sébastien Etennou, Roland Fougeray. Crédit photos : commune de Lécousse, associations communales et Alban Desile.

Mise en page, impression : Imprimerie Labbé, Lécousse. - Dépôt légal : 588.

N°137 - décembre 2019 - Lécousse info / 3

COMMUNICATIONS

→ Folleville et Promenade verte : de nouveaux jeux

La structure de jeux pour enfants aménagée l'an dernier dans le secteur de Folleville a été complétée par une balançoire. Un même portique a aussi été installé dans la Promenade verte. La fourniture des jeux, conçus par la société Pro-ludic, s'élève à 5 899,60 € HT. Le montant de la pose, assurée par la société Ré-cré'ation Ouest, est de 1 495 € HT. Le montant total s'élève donc à 7 394,60 € HT, soit 8 873,52 € TTC.



→ Sécurité : cinq nouveaux ralentisseurs

Afin de réduire la vitesse des véhicules, cinq nouveaux ralentisseurs ont été aménagés dans la commune : 2 dans la rue de la Guillardière, 2 dans la rue Frédéric Chopin et 1 boulevard André Malraux.

Les travaux ont été effectués par l'entreprise Beaumont TP pour un montant de 10 100 € HT. La signalisation, verticale et horizontale, a été réalisée par l'entreprise JMG pour un montant de 10 081,10 € HT.

Le montant total des travaux a été de 20 181,10 € HT, soit 24 217,32 € TTC. Le montant d'un ralentisseur s'élève donc à près de 5 000 € l'unité.



et aussi...

Arrêté anti-bruit : modification

L'arrêté relatif aux bonnes relations de voisinage et à la lutte contre le bruit a été modifié au début de l'été. Les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils tels que les tondeuses, motoculteurs, tronçonneuses, etc. sont désormais autorisés les jours fériés de 10 h à 12 h. Par contre, ces travaux restent interdits les dimanches. Du lundi au samedi, ces travaux sont autorisés de 8 h à 20 h.

Chemin de la République : une étude sur l'effacement des réseaux

En 2017, la commune avait sollicité le Syndicat Départemental d'Énergie (SDE 35) pour la réalisation d'un estimatif concernant l'effacement des réseaux (électrique, éclairage public et téléphone) du Chemin de la

République en deux tranches. La commune s'étant engagée à réaliser ces travaux, le SDE 35 va réaliser une étude détaillée des futurs travaux.

Eau potable : deux compteurs de sectorisation

Dans le cadre de l'exploitation du réseau de distribution d'eau potable, la Ville de Fougères a préconisé de procéder au changement de deux compteurs de sectorisation : l'un situé au carrefour des rues A. Berthelot/Guillardière/Pont Sec et l'autre situé boulevard de la Motelle, au niveau de la rue Pierre Beylet. La fourniture des deux compteurs, par la société Smarteowater, s'élève à 3 636 € HT, soit 4 363,20 € TTC. L'ancien compteur du boulevard de la Motelle étant en pleine terre, l'entreprise Roussel a réalisé un regard en maçonnerie pour un montant de 2 295,60 € HT, soit 2 754,72 € TTC.

→ Règlement Local de Publicité : réunion publique le 8 janvier



Par délibération du 27 juin 2019, le Conseil municipal a engagé la révision du Règlement Local de Publicité (RLP) afin de répondre aux nouvelles exigences réglementaires en matière de publicité extérieure (publicités, pré-enseignes et enseignes) et se mettre en cohérence avec le nouveau Plan Local d'Urbanisme (PLU). Tout en garantissant le bon exercice de l'activité économique, il s'agit notamment d'améliorer l'image du territoire et de préserver la qualité de certains paysages.

Le projet de RLP est en cours de rédaction. Afin de recueillir vos remarques et suggestions, une réunion publique sera organisée le mercredi 8 janvier, à 18 h 30, en mairie. Un registre est également à votre disposition à l'accueil de la mairie. Vous pouvez aussi transmettre vos observations en adressant un courrier à M. Le Maire, Hôtel de ville, 1 Parvis des Droits de l'Homme, 35 133 Lécousse ou un mail à l'adresse mairie@lecousse.fr. La date limite est fixée au 17 janvier prochain.

Le projet de RLP doit être arrêté par le Conseil municipal en février prochain. Suivra l'enquête publique qui se déroulera durant l'été. L'approbation du RLP est prévue à la fin de l'année 2020.



- 6 DEC. 2019

Madame la Préfète
Préfecture d'Ille et Vilaine
DEDD Bureau de l'Urbanisme
3 avenue de la Préfecture
35026 RENNES Cedex

Objet – Révision du Règlement Local de Publicité – réunion des Personnes Publiques Associées -

Madame la Préfète,

Par délibération en date du 27 juin 2019, le Conseil Municipal de la commune de Lécousse a décidé de prescrire la révision du Règlement Local de Publicité.

J'ai l'honneur de vous inviter à une réunion dédiée aux Personnes Publiques Associées qui aura lieu le :

Mercredi 8 janvier 2020 à 14h30
Salle du Conseil Municipal - Hôtel de Ville

Cette réunion portera sur la présentation du projet de RLP dans le cadre de la révision de ce dernier.

Je vous remercie de bien vouloir y participer, et en cas d'indisponibilité ou d'impossibilité de vous faire représenter.

Je vous informe que ce projet sera mis à disposition du public à partir du 13/12/2019 sur le site internet de la commune et en mairie aux horaires suivants : *les lundi mercredi et vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h30, les mardi et jeudi de 14h00 à 17h30, le samedi de 10h00 à 12h00.*

Afin de recueillir les avis, sont mis à disposition une adresse mail mairie@lecousse.fr ainsi qu'un registre accessible aux heures mentionnées ci-dessus.

Je vous incite à prendre connaissance de ce projet préalablement à cette réunion.

Je vous prie d'agréer, Madame la Préfète, l'expression de mes salutations distinguées.

Bernard MARBOEUF
Maire, Conseiller Régional



HOTEL DE VILLE - 1 Parvis des Droits de l'Homme - 35133 LÉCOUSSE
Téléphone : 02 99 94 25 05 - Télécopie : 02 99 99 61 24
mairie@lecousse.fr - www.lecousse.fr



- 6 DEC. 2019

Monsieur le Président
Conseil Régional de Bretagne
283 avenue du Général Patton
CS 21101
35711 RENNES Cedex 7

Objet – Révision du Règlement Local de Publicité – réunion des Personnes Publiques Associées -

Monsieur le Président,

Par délibération en date du 27 juin 2019, le Conseil Municipal de la commune de Lécousse a décidé de prescrire la révision du Règlement Local de Publicité.

J'ai l'honneur de vous inviter à une réunion dédiée aux Personnes Publiques Associées qui aura lieu le :

Mercredi 8 janvier 2020 à 14h30
Salle du Conseil Municipal - Hôtel de Ville

Cette réunion portera sur la présentation du projet de RLP dans le cadre de la révision de ce dernier.

Je vous remercie de bien vouloir y participer, et en cas d'indisponibilité ou d'impossibilité de vous faire représenter.

Je vous informe que ce projet sera mis à disposition du public à partir du 13/12/2019 sur le site internet de la commune et en mairie aux horaires suivants : *les lundi mercredi et vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h30, les mardi et jeudi de 14h00 à 17h30, le samedi de 10h00 à 12h00.*

Afin de recueillir les avis, sont mis à disposition une adresse mail mairie@lecousse.fr ainsi qu'un registre accessible aux heures mentionnées ci-dessus.

Je vous incite à prendre connaissance de ce projet préalablement à cette réunion.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes salutations distinguées.

Bernard MARBOEUF
Maire, Conseiller Régional



HOTEL DE VILLE - 1 Parvis des Droits de l'Homme - 35133 LÉCOUSSE
Téléphone : 02 99 94 25 05 - Télécopie : 02 99 99 61 24
mairie@lecousse.fr - www.lecousse.fr



- 6 DEC. 2019

Monsieur le Président
Conseil Départemental
1 avenue de la Préfecture
CS 24218
35042 RENNES Cedex 7

Objet – Révision du Règlement Local de Publicité – réunion des Personnes Publiques Associées -

Monsieur le Président,

Par délibération en date du 27 juin 2019, le Conseil Municipal de la commune de Lécousse a décidé de prescrire la révision du Règlement Local de Publicité.

J'ai l'honneur de vous inviter à une réunion dédiée aux Personnes Publiques Associées qui aura lieu le :

Mercredi 8 janvier 2020 à 14h30
Salle du Conseil Municipal - Hôtel de Ville

Cette réunion portera sur la présentation du projet de RLP dans le cadre de la révision de ce dernier.

Je vous remercie de bien vouloir y participer, et en cas d'indisponibilité ou d'impossibilité de vous faire représenter.

Je vous informe que ce projet sera mis à disposition du public à partir du 13/12/2019 sur le site internet de la commune et en mairie aux horaires suivants : *les lundi mercredi et vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h30, les mardi et jeudi de 14h00 à 17h30, le samedi de 10h00 à 12h00.*

Afin de recueillir les avis, sont mis à disposition une adresse mail mairie@lecousse.fr ainsi qu'un registre accessible aux heures mentionnées ci-dessus.

Je vous incite à prendre connaissance de ce projet préalablement à cette réunion.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes salutations distinguées.

Bernard MARBOEUF
Maire, Conseiller Régional



HOTEL DE VILLE - 1 Parvis des Droits de l'Homme - 35133 LÉCOUSSE
Téléphone : 02 99 94 25 05 - Télécopie : 02 99 99 61 24
mairie@lecousse.fr - www.lecousse.fr



- 6 DEC. 2019

Monsieur le Président
Fougères Agglomération
1 rue Louis Lumière
Parc d'activités de l'Aumallerie
35133 LA SELLE EN LUITRE

Objet – Révision du Règlement Local de Publicité – réunion des Personnes Publiques Associées -

Monsieur le Président,

Par délibération en date du 27 juin 2019, le Conseil Municipal de la commune de Lécousse a décidé de prescrire la révision du Règlement Local de Publicité.

J'ai l'honneur de vous inviter à une réunion dédiée aux Personnes Publiques Associées qui aura lieu le :

Mercredi 8 janvier 2020 à 14h30
Salle du Conseil Municipal - Hôtel de Ville

Cette réunion portera sur la présentation du projet de RLP dans le cadre de la révision de ce dernier.

Je vous remercie de bien vouloir y participer, et en cas d'indisponibilité ou d'impossibilité de vous faire représenter.

Je vous informe que ce projet sera mis à disposition du public à partir du 13/12/2019 sur le site internet de la commune et en mairie aux horaires suivants : *les lundi mercredi et vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h30, les mardi et jeudi de 14h00 à 17h30, le samedi de 10h00 à 12h00.*

Afin de recueillir les avis, sont mis à disposition une adresse mail mairie@lecousse.fr ainsi qu'un registre accessible aux heures mentionnées ci-dessus.

Je vous incite à prendre connaissance de ce projet préalablement à cette réunion.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes salutations distinguées.

Bernard MARBOEUF
Maire, Conseiller Régional



HOTEL DE VILLE - 1 Parvis des Droits de l'Homme - 35133 LÉCOUSSE
Téléphone : 02 99 94 25 05 - Télécopie : 02 99 99 61 24
mairie@lecousse.fr - www.lecousse.fr



- 6 DEC. 2019

Monsieur le Président
Syndicat Mixte SCOT du Pays de Fougères
1 rue Louis Lumière
Parc d'activités de l'Aumaillerie
35133 LA SELLE EN LUITRE

Objet – Révision du Règlement Local de Publicité – réunion des Personnes Publiques Associées -

Monsieur le Président,

Par délibération en date du 27 juin 2019, le Conseil Municipal de la commune de Lécousse a décidé de prescrire la révision du Règlement Local de Publicité.

J'ai l'honneur de vous inviter à une réunion dédiée aux Personnes Publiques Associées qui aura lieu le :

Mercredi 8 janvier 2020 à 14h30
Salle du Conseil Municipal - Hôtel de Ville

Cette réunion portera sur la présentation du projet de RLP dans le cadre de la révision de ce dernier.

Je vous remercie de bien vouloir y participer, et en cas d'indisponibilité ou d'impossibilité de vous faire représenter.

Je vous informe que ce projet sera mis à disposition du public à partir du 13/12/2019 sur le site internet de la commune et en mairie aux horaires suivants : *les lundi mercredi et vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h30, les mardi et jeudi de 14h00 à 17h30, le samedi de 10h00 à 12h00.*

Afin de recueillir les avis, sont mis à disposition une adresse mail mairie@lecousse.fr ainsi qu'un registre accessible aux heures mentionnées ci-dessus.

Je vous incite à prendre connaissance de ce projet préalablement à cette réunion.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes salutations distinguées.

Bernard MARBOEUF
Maire, Conseiller Régional



HOTEL DE VILLE - 1 Parvis des Droits de l'Homme - 35133 LÉCOUSSE
Téléphone : 02 99 94 25 05 - Télécopie : 02 99 99 61 24
mairie@lecousse.fr - www.lecousse.fr



- 6 DEC. 2019

Monsieur le Président
CCI 35
Délégation consulaire les Marches de Bretagne
4 rue Claude Bourgelat
Parc d'activité de la Grande Marche CS 80612
35306 FOUGERES Cedex

Objet – Révision du Règlement Local de Publicité – réunion des Personnes Publiques Associées -

Monsieur le Président,

Par délibération en date du 27 juin 2019, le Conseil Municipal de la commune de Lécousse a décidé de prescrire la révision du Règlement Local de Publicité.

J'ai l'honneur de vous inviter à une réunion dédiée aux Personnes Publiques Associées qui aura lieu le :

Mercredi 8 janvier 2020 à 14h30
Salle du Conseil Municipal - Hôtel de Ville

Cette réunion portera sur la présentation du projet de RLP dans le cadre de la révision de ce dernier.

Je vous remercie de bien vouloir y participer, et en cas d'indisponibilité ou d'impossibilité de vous faire représenter.

Je vous informe que ce projet sera mis à disposition du public à partir du 13/12/2019 sur le site internet de la commune et en mairie aux horaires suivants : *les lundi mercredi et vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h30, les mardi et jeudi de 14h00 à 17h30, le samedi de 10h00 à 12h00.*

Afin de recueillir les avis, sont mis à disposition une adresse mail mairie@lecousse.fr ainsi qu'un registre accessible aux heures mentionnées ci-dessus.

Je vous incite à prendre connaissance de ce projet préalablement à cette réunion.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes salutations distinguées.

Bernard MARBOEUF
Maire, Conseiller Régional



HOTEL DE VILLE - 1 Parvis des Droits de l'Homme - 35133 LÉCOUSSE
Téléphone : 02 99 94 25 05 - Télécopie : 02 99 99 61 24
mairie@lecousse.fr - www.lecousse.fr



- 6 DEC. 2019

Monsieur le Président
Chambre des Métiers
2 cours des Alliés
BP 20921
35009 RENNES Cedex

Objet – Révision du Règlement Local de Publicité – réunion des Personnes Publiques Associées -

Monsieur le Président,

Par délibération en date du 27 juin 2019, le Conseil Municipal de la commune de Lécousse a décidé de prescrire la révision du Règlement Local de Publicité.

J'ai l'honneur de vous inviter à une réunion dédiée aux Personnes Publiques Associées qui aura lieu le :

Mercredi 8 janvier 2020 à 14h30
Salle du Conseil Municipal - Hôtel de Ville

Cette réunion portera sur la présentation du projet de RLP dans le cadre de la révision de ce dernier.

Je vous remercie de bien vouloir y participer, et en cas d'indisponibilité ou d'impossibilité de vous faire représenter.

Je vous informe que ce projet sera mis à disposition du public à partir du 13/12/2019 sur le site internet de la commune et en mairie aux horaires suivants : *les lundi mercredi et vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h30, les mardi et jeudi de 14h00 à 17h30, le samedi de 10h00 à 12h00.*

Afin de recueillir les avis, sont mis à disposition une adresse mail mairie@lecousse.fr ainsi qu'un registre accessible aux heures mentionnées ci-dessus.

Je vous incite à prendre connaissance de ce projet préalablement à cette réunion.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes salutations distinguées.

Bernard MARBOEUF
Maire, Conseiller Régional



HOTEL DE VILLE - 1 Parvis des Droits de l'Homme - 35133 LÉCOUSSE
Téléphone : 02 99 94 25 05 - Télécopie : 02 99 99 61 24
mairie@lecousse.fr - www.lecousse.fr



- 6 DEC. 2019

Monsieur le Président
Chambre d'Agriculture
ZAC Atalante Champeaux
CS 14226
35042 RENNES

Objet – Révision du Règlement Local de Publicité – réunion des Personnes Publiques Associées -

Monsieur le Président,

Par délibération en date du 27 juin 2019, le Conseil Municipal de la commune de Lécousse a décidé de prescrire la révision du Règlement Local de Publicité.

J'ai l'honneur de vous inviter à une réunion dédiée aux Personnes Publiques Associées qui aura lieu le :

Mercredi 8 janvier 2020 à 14h30
Salle du Conseil Municipal - Hôtel de Ville

Cette réunion portera sur la présentation du projet de RLP dans le cadre de la révision de ce dernier.

Je vous remercie de bien vouloir y participer, et en cas d'indisponibilité ou d'impossibilité de vous faire représenter.

Je vous informe que ce projet sera mis à disposition du public à partir du 13/12/2019 sur le site internet de la commune et en mairie aux horaires suivants : *les lundi mercredi et vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h30, les mardi et jeudi de 14h00 à 17h30, le samedi de 10h00 à 12h00.*

Afin de recueillir les avis, sont mis à disposition une adresse mail mairie@lecousse.fr ainsi qu'un registre accessible aux heures mentionnées ci-dessus.

Je vous incite à prendre connaissance de ce projet préalablement à cette réunion.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes salutations distinguées.

Bernard MARBOEUF
Maire, Conseiller Régional



HOTEL DE VILLE - 1 Parvis des Droits de l'Homme - 35133 LÉCOUSSE
Téléphone : 02 99 94 25 05 - Télécopie : 02 99 99 61 24
mairie@lecousse.fr - www.lecousse.fr



- 6 DEC. 2019

Monsieur le Maire
Mairie de Fougères
2 rue Porte Saint Léonard
BP 60111
35300 FOUGERES

Objet – Révision du Règlement Local de Publicité – réunion des Personnes Publiques Associées -

Monsieur le Maire,

Par délibération en date du 27 juin 2019, le Conseil Municipal de la commune de Lécousse a décidé de prescrire la révision du Règlement Local de Publicité.

J'ai l'honneur de vous inviter à une réunion dédiée aux Personnes Publiques Associées qui aura lieu le :

Mercredi 8 janvier 2020 à 14h30
Salle du Conseil Municipal - Hôtel de Ville

Cette réunion portera sur la présentation du projet de RLP dans le cadre de la révision de ce dernier.

Je vous remercie de bien vouloir y participer, et en cas d'indisponibilité ou d'impossibilité de vous faire représenter.

Je vous informe que ce projet sera mis à disposition du public à partir du 13/12/2019 sur le site internet de la commune et en mairie aux horaires suivants : *les lundi mercredi et vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h30, les mardi et jeudi de 14h00 à 17h30, le samedi de 10h00 à 12h00.*

Afin de recueillir les avis, sont mis à disposition une adresse mail mairie@lecousse.fr ainsi qu'un registre accessible aux heures mentionnées ci-dessus.

Je vous incite à prendre connaissance de ce projet préalablement à cette réunion.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de mes salutations distinguées.

Bernard MARBOEUF
Maire, Conseiller Régional



HOTEL DE VILLE - 1 Parvis des Droits de l'Homme - 35133 LÉCOUSSE
Téléphone : 02 99 94 25 05 - Télécopie : 02 99 99 61 24
mairie@lecousse.fr - www.lecousse.fr



- 6 DEC. 2019

Monsieur le Maire
Mairie de Javené
2 place Saint-Martin
35133 JAVENE

Objet – Révision du Règlement Local de Publicité – réunion des Personnes Publiques Associées -

Monsieur le Maire,

Par délibération en date du 27 juin 2019, le Conseil Municipal de la commune de Lécousse a décidé de prescrire la révision du Règlement Local de Publicité.

J'ai l'honneur de vous inviter à une réunion dédiée aux Personnes Publiques Associées qui aura lieu le :

Mercredi 8 janvier 2020 à 14h30
Salle du Conseil Municipal - Hôtel de Ville

Cette réunion portera sur la présentation du projet de RLP dans le cadre de la révision de ce dernier.

Je vous remercie de bien vouloir y participer, et en cas d'indisponibilité ou d'impossibilité de vous faire représenter.

Je vous informe que ce projet sera mis à disposition du public à partir du 13/12/2019 sur le site internet de la commune et en mairie aux horaires suivants : *les lundi mercredi et vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h30, les mardi et jeudi de 14h00 à 17h30, le samedi de 10h00 à 12h00.*

Afin de recueillir les avis, sont mis à disposition une adresse mail mairie@lecousse.fr ainsi qu'un registre accessible aux heures mentionnées ci-dessus.

Je vous incite à prendre connaissance de ce projet préalablement à cette réunion.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de mes salutations distinguées.

Bernard MARBOEUF
Maire, Conseiller Régional



HOTEL DE VILLE - 1 Parvis des Droits de l'Homme - 35133 LÉCOUSSE
Téléphone : 02 99 94 25 05 - Télécopie : 02 99 99 61 24
mairie@lecousse.fr - www.lecousse.fr



- 6 DEC 2019

Monsieur le Maire
Mairie de Laignelet
32 avenue du Maine
35133 LAIGNELET

Objet – Révision du Règlement Local de Publicité – réunion des Personnes Publiques Associées -

Monsieur le Maire,

Par délibération en date du 27 juin 2019, le Conseil Municipal de la commune de Lécousse a décidé de prescrire la révision du Règlement Local de Publicité.

J'ai l'honneur de vous inviter à une réunion dédiée aux Personnes Publiques Associées qui aura lieu le :

Mercredi 8 janvier 2020 à 14h30
Salle du Conseil Municipal - Hôtel de Ville

Cette réunion portera sur la présentation du projet de RLP dans le cadre de la révision de ce dernier.

Je vous remercie de bien vouloir y participer, et en cas d'indisponibilité ou d'impossibilité de vous faire représenter.

Je vous informe que ce projet sera mis à disposition du public à partir du 13/12/2019 sur le site internet de la commune et en mairie aux horaires suivants : *les lundi mercredi et vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h30, les mardi et jeudi de 14h00 à 17h30, le samedi de 10h00 à 12h00.*

Afin de recueillir les avis, sont mis à disposition une adresse mail mairie@lecousse.fr ainsi qu'un registre accessible aux heures mentionnées ci-dessus.

Je vous incite à prendre connaissance de ce projet préalablement à cette réunion.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de mes salutations distinguées.

Bernard MARBOEUF
Maire, Conseiller Régional



HOTEL DE VILLE - 1 Parvis des Droits de l'Homme - 35133 LÉCOUSSE
Téléphone : 02 99 94 25 05 - Télécopie : 02 99 99 61 24
mairie@lecousse.fr - www.lecousse.fr



- 6 DEC 2019

Monsieur le Maire
Mairie de Landéan
6 avenue Victor Hugo
35133 LANDEAN

Objet – Révision du Règlement Local de Publicité – réunion des Personnes Publiques Associées -

Monsieur le Maire,

Par délibération en date du 27 juin 2019, le Conseil Municipal de la commune de Lécousse a décidé de prescrire la révision du Règlement Local de Publicité.

J'ai l'honneur de vous inviter à une réunion dédiée aux Personnes Publiques Associées qui aura lieu le :

Mercredi 8 janvier 2020 à 14h30
Salle du Conseil Municipal - Hôtel de Ville

Cette réunion portera sur la présentation du projet de RLP dans le cadre de la révision de ce dernier.

Je vous remercie de bien vouloir y participer, et en cas d'indisponibilité ou d'impossibilité de vous faire représenter.

Je vous informe que ce projet sera mis à disposition du public à partir du 13/12/2019 sur le site internet de la commune et en mairie aux horaires suivants : *les lundi mercredi et vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h30, les mardi et jeudi de 14h00 à 17h30, le samedi de 10h00 à 12h00.*

Afin de recueillir les avis, sont mis à disposition une adresse mail mairie@lecousse.fr ainsi qu'un registre accessible aux heures mentionnées ci-dessus.

Je vous incite à prendre connaissance de ce projet préalablement à cette réunion.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de mes salutations distinguées.

Bernard MARBOEUF
Maire, Conseiller Régional



HOTEL DE VILLE - 1 Parvis des Droits de l'Homme - 35133 LÉCOUSSE
Téléphone : 02 99 94 25 05 - Télécopie : 02 99 99 61 24
mairie@lecousse.fr - www.lecousse.fr



- 6 DEC 2019

Monsieur le Maire
Mairie de Romagné
17 rue Nationale
35133 ROMAGNE

Objet – Révision du Règlement Local de Publicité – réunion des Personnes Publiques Associées -

Monsieur le Maire,

Par délibération en date du 27 juin 2019, le Conseil Municipal de la commune de Lécousse a décidé de prescrire la révision du Règlement Local de Publicité.

J'ai l'honneur de vous inviter à une réunion dédiée aux Personnes Publiques Associées qui aura lieu le :

Mercredi 8 janvier 2020 à 14h30
Salle du Conseil Municipal - Hôtel de Ville

Cette réunion portera sur la présentation du projet de RLP dans le cadre de la révision de ce dernier.

Je vous remercie de bien vouloir y participer, et en cas d'indisponibilité ou d'impossibilité de vous faire représenter.

Je vous informe que ce projet sera mis à disposition du public à partir du 13/12/2019 sur le site internet de la commune et en mairie aux horaires suivants : *les lundi mercredi et vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h30, les mardi et jeudi de 14h00 à 17h30, le samedi de 10h00 à 12h00.*

Afin de recueillir les avis, sont mis à disposition une adresse mail mairie@lecousse.fr ainsi qu'un registre accessible aux heures mentionnées ci-dessus.

Je vous incite à prendre connaissance de ce projet préalablement à cette réunion.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de mes salutations distinguées.

Bernard MARBOEUF
Maire, Conseiller Régional



HOTEL DE VILLE - 1 Parvis des Droits de l'Homme - 35133 LÉCOUSSE
Téléphone : 02 99 94 25 05 - Télécopie : 02 99 99 61 24
mairie@lecousse.fr - www.lecousse.fr



- 6 DEC. 2019

Monsieur le Maire
Mairie de Saint-Germain-en-Cogles
1 place de la Mairie
35133 SAINT-GERMAIN-EN-COGLES

Objet – Révision du Règlement Local de Publicité – réunion des Personnes Publiques Associées -

Monsieur le Maire,

Par délibération en date du 27 juin 2019, le Conseil Municipal de la commune de Lécousse a décidé de prescrire la révision du Règlement Local de Publicité.

J'ai l'honneur de vous inviter à une réunion dédiée aux Personnes Publiques Associées qui aura lieu le :

Mercredi 8 janvier 2020 à 14h30
Salle du Conseil Municipal - Hôtel de Ville

Cette réunion portera sur la présentation du projet de RLP dans le cadre de la révision de ce dernier.

Je vous remercie de bien vouloir y participer, et en cas d'indisponibilité ou d'impossibilité de vous faire représenter.

Je vous informe que ce projet sera mis à disposition du public à partir du 13/12/2019 sur le site internet de la commune et en mairie aux horaires suivants : *les lundi mercredi et vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h30, les mardi et jeudi de 14h00 à 17h30, le samedi de 10h00 à 12h00.*

Afin de recueillir les avis, sont mis à disposition une adresse mail mairie@lecousse.fr ainsi qu'un registre accessible aux heures mentionnées ci-dessus.

Je vous incite à prendre connaissance de ce projet préalablement à cette réunion.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de mes salutations distinguées.

Bernard MARBOEUF
Maire, Conseiller Régional



HOTEL DE VILLE - 1 Parvis des Droits de l'Homme - 35133 LÉCOUSSE
Téléphone : 02 99 94 25 05 - Télécopie : 02 99 99 61 24
mairie@lecousse.fr - www.lecousse.fr

- 6 DEC. 2019



Monsieur le Maire
Mairie de Parigné
23 rue de la Mairie
35133 PARIGNE

Objet – Révision du Règlement Local de Publicité – réunion des Personnes Publiques Associées -

Monsieur le Maire,

Par délibération en date du 27 juin 2019, le Conseil Municipal de la commune de Lécousse a décidé de prescrire la révision du Règlement Local de Publicité.

J'ai l'honneur de vous inviter à une réunion dédiée aux Personnes Publiques Associées qui aura lieu le :

Mercredi 8 janvier 2020 à 14h30
Salle du Conseil Municipal - Hôtel de Ville

Cette réunion portera sur la présentation du projet de RLP dans le cadre de la révision de ce dernier.

Je vous remercie de bien vouloir y participer, et en cas d'indisponibilité ou d'impossibilité de vous faire représenter.

Je vous informe que ce projet sera mis à disposition du public à partir du 13/12/2019 sur le site internet de la commune et en mairie aux horaires suivants : *les lundi mercredi et vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h30, les mardi et jeudi de 14h00 à 17h30, le samedi de 10h00 à 12h00.*

Afin de recueillir les avis, sont mis à disposition une adresse mail mairie@lecousse.fr ainsi qu'un registre accessible aux heures mentionnées ci-dessus.

Je vous incite à prendre connaissance de ce projet préalablement à cette réunion.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de mes salutations distinguées.

Bernard MARBOEUF
Maire, Conseiller Régional



HOTEL DE VILLE - 1 Parvis des Droits de l'Homme - 35133 LÉCOUSSE
Téléphone : 02 99 94 25 05 - Télécopie : 02 99 99 61 24
mairie@lecousse.fr - www.lecousse.fr



10 DEC. 2019

Union de la Publicité Extérieure (UPE)
2 rue Sainte Lucie
75015 PARIS

Objet – Révision du Règlement Local de Publicité – réunion publique -

Madame, Monsieur,

Par délibération en date du 27 juin 2019, le Conseil Municipal de la commune de Lécousse a décidé de prescrire la révision du Règlement Local de Publicité.

J'ai l'honneur de vous convier à une réunion publique qui aura lieu le :

Mercredi 8 janvier 2020 à 18h30
Salle du Conseil Municipal - Hôtel de Ville

Cette réunion portera sur la présentation du projet de RLP dans le cadre de la révision de ce dernier.

Je vous informe que ce projet sera mis à disposition du public à partir du 13/12/2019 sur le site internet de la collectivité et en mairie aux horaires suivants : *les lundi mercredi et vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h30, les mardi et jeudi de 14h00 à 17h30, le samedi de 10h00 à 12h00.*

Afin de recueillir les avis, sont mis à disposition une adresse mail mairie@lecousse.fr ainsi qu'un registre accessible aux heures mentionnées ci-dessus.

Je vous invite à prendre connaissance de ce projet préalablement à cette réunion.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Bernard MARBOEUF,
Maire, Conseiller Régional



HOTEL DE VILLE - 1 Parvis des Droits de l'Homme - 35133 LÉCOUSSE
Téléphone : 02 99 94 25 05 - Télécopie : 02 99 99 61 24
mairie@lecousse.fr - www.lecousse.fr



† 0 DEC. 2019

Syndicat National de la Publicité
Extérieure (SNPE)
251 Boulevard Péreire
75852 PARIS cedex 17

Objet – Révision du Règlement Local de Publicité – réunion publique -

Madame, Monsieur,

Par délibération en date du 27 juin 2019, le Conseil Municipal de la commune de Lécousse a décidé de prescrire la révision du Règlement Local de Publicité.

J'ai l'honneur de vous convier à une réunion publique qui aura lieu le :

Mercredi 8 janvier 2020 à 18h30
Salle du Conseil Municipal - Hôtel de Ville

Cette réunion portera sur la présentation du projet de RLP dans le cadre de la révision de ce dernier.

Je vous informe que ce projet sera mis à disposition du public à partir du 13/12/2019 sur le site internet de la collectivité et en mairie aux horaires suivants : *les lundi mercredi et vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h30, les mardi et jeudi de 14h00 à 17h30, le samedi de 10h00 à 12h00.*

Afin de recueillir les avis, sont mis à disposition une adresse mail mairie@lecousse.fr ainsi qu'un registre accessible aux heures mentionnées ci-dessus.

Je vous invite à prendre connaissance de ce projet préalablement à cette réunion.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Bernard MARBOEUF,
Maire, Conseiller Régional



HOTEL DE VILLE - 1 Parvis des Droits de l'Homme - 35133 LÉCOUSSE
Téléphone : 02 99 94 25 05 - Télécopie : 02 99 99 61 24
mairie@lecousse.fr - www.lecousse.fr



10 DEC. 2019

Syndicat National de l'Enseigne
et de la Signalétique (SYNAFEL)
17 rue de l'Amiral Hamelin
75783 PARIS cedex 16

Objet – Révision du Règlement Local de Publicité – réunion publique -

Madame, Monsieur,

Par délibération en date du 27 juin 2019, le Conseil Municipal de la commune de Lécousse a décidé de prescrire la révision du Règlement Local de Publicité.

J'ai l'honneur de vous convier à une réunion publique qui aura lieu le :

Mercredi 8 janvier 2020 à 18h30
Salle du Conseil Municipal - Hôtel de Ville

Cette réunion portera sur la présentation du projet de RLP dans le cadre de la révision de ce dernier.

Je vous informe que ce projet sera mis à disposition du public à partir du 13/12/2019 sur le site internet de la collectivité et en mairie aux horaires suivants : *les lundi mercredi et vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h30, les mardi et jeudi de 14h00 à 17h30, le samedi de 10h00 à 12h00.*

Afin de recueillir les avis, sont mis à disposition une adresse mail mairie@lecousse.fr ainsi qu'un registre accessible aux heures mentionnées ci-dessus.

Je vous invite à prendre connaissance de ce projet préalablement à cette réunion.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Bernard MARBOEUF,
Maire, Conseiller Régional



HOTEL DE VILLE - 1 Parvis des Droits de l'Homme - 35133 LÉCOUSSE
Téléphone : 02 99 94 25 05 - Télécopie : 02 99 99 61 24
mairie@lecousse.fr - www.lecousse.fr



10 DEC 2019

France Nature Environnement (FNE)
81-83 boulevard Port-Royal
75013 PARIS

Objet – Révision du Règlement Local de Publicité – réunion publique -

Madame, Monsieur,

Par délibération en date du 27 juin 2019, le Conseil Municipal de la commune de Lécousse a décidé de prescrire la révision du Règlement Local de Publicité.

J'ai l'honneur de vous convier à une réunion publique qui aura lieu le :

Mercredi 8 janvier 2020 à 18h30
Salle du Conseil Municipal - Hôtel de Ville

Cette réunion portera sur la présentation du projet de RLP dans le cadre de la révision de ce dernier.

Je vous informe que ce projet sera mis à disposition du public à partir du 13/12/2019 sur le site internet de la collectivité et en mairie aux horaires suivants : *les lundi mercredi et vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h30, les mardi et jeudi de 14h00 à 17h30, le samedi de 10h00 à 12h00.*

Afin de recueillir les avis, sont mis à disposition une adresse mail mairie@lecousse.fr ainsi qu'un registre accessible aux heures mentionnées ci-dessus.

Je vous invite à prendre connaissance de ce projet préalablement à cette réunion.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Bernard MARBOEUF,
Maire, Conseiller Régional



HOTEL DE VILLE - 1 Parvis des Droits de l'Homme - 35133 LÉCOUSSE
Téléphone : 02 99 94 25 05 - Télécopie : 02 99 99 61 24
mairie@lecousse.fr - www.lecousse.fr



10 DEC 2019

Paysages de France
5 place Bir Hakeim
38000 GRENOBLE

Objet – Révision du Règlement Local de Publicité – réunion publique -

Madame, Monsieur,

Par délibération en date du 27 juin 2019, le Conseil Municipal de la commune de Lécousse a décidé de prescrire la révision du Règlement Local de Publicité.

J'ai l'honneur de vous convier à une réunion publique qui aura lieu le :

Mercredi 8 janvier 2020 à 18h30
Salle du Conseil Municipal - Hôtel de Ville

Cette réunion portera sur la présentation du projet de RLP dans le cadre de la révision de ce dernier.

Je vous informe que ce projet sera mis à disposition du public à partir du 13/12/2019 sur le site internet de la collectivité et en mairie aux horaires suivants : *les lundi mercredi et vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h30, les mardi et jeudi de 14h00 à 17h30, le samedi de 10h00 à 12h00.*

Afin de recueillir les avis, sont mis à disposition une adresse mail mairie@lecousse.fr ainsi qu'un registre accessible aux heures mentionnées ci-dessus.

Je vous invite à prendre connaissance de ce projet préalablement à cette réunion.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Bernard MARBOEUF,
Maire, Conseiller Régional



HOTEL DE VILLE - 1 Parvis des Droits de l'Homme - 35133 LÉCOUSSE
Téléphone : 02 99 94 25 05 - Télécopie : 02 99 99 61 24
mairie@lecousse.fr - www.lecousse.fr



10 DEC 2019

Ligue Urbaine et Rural pour
l'aménagement du cadre de la vie française (LUR)
20 rue de Borrégo
75020 PARIS

Objet – Révision du Règlement Local de Publicité – réunion publique -

Madame, Monsieur,

Par délibération en date du 27 juin 2019, le Conseil Municipal de la commune de Lécousse a décidé de prescrire la révision du Règlement Local de Publicité.

J'ai l'honneur de vous convier à une réunion publique qui aura lieu le :

Mercredi 8 janvier 2020 à 18h30
Salle du Conseil Municipal - Hôtel de Ville

Cette réunion portera sur la présentation du projet de RLP dans le cadre de la révision de ce dernier.

Je vous informe que ce projet sera mis à disposition du public à partir du 13/12/2019 sur le site internet de la collectivité et en mairie aux horaires suivants : *les lundi mercredi et vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h30, les mardi et jeudi de 14h00 à 17h30, le samedi de 10h00 à 12h00.*

Afin de recueillir les avis, sont mis à disposition une adresse mail mairie@lecousse.fr ainsi qu'un registre accessible aux heures mentionnées ci-dessus.

Je vous invite à prendre connaissance de ce projet préalablement à cette réunion.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Bernard MARBOEUF,
Maire, Conseiller Régional



HOTEL DE VILLE - 1 Parvis des Droits de l'Homme - 35133 LÉCOUSSE
Téléphone : 02 99 94 25 05 - Télécopie : 02 99 99 61 24
mairie@lecousse.fr - www.lecousse.fr



10 DEC. 2019

Société de Protection des Paysages
et de l'Esthétique de France
39 avenue de la Motte Piquet
75007 PARIS

Objet – Révision du Règlement Local de Publicité – réunion publique -

Madame, Monsieur,

Par délibération en date du 27 juin 2019, le Conseil Municipal de la commune de Lécousse a décidé de prescrire la révision du Règlement Local de Publicité.

J'ai l'honneur de vous convier à une réunion publique qui aura lieu le :

Mercredi 8 janvier 2020 à 18h30
Salle du Conseil Municipal - Hôtel de Ville

Cette réunion portera sur la présentation du projet de RLP dans le cadre de la révision de ce dernier.

Je vous informe que ce projet sera mis à disposition du public à partir du 13/12/2019 sur le site internet de la collectivité et en mairie aux horaires suivants : *les lundi mercredi et vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h30, les mardi et jeudi de 14h00 à 17h30, le samedi de 10h00 à 12h00.*

Afin de recueillir les avis, sont mis à disposition une adresse mail mairie@lecousse.fr ainsi qu'un registre accessible aux heures mentionnées ci-dessus.

Je vous invite à prendre connaissance de ce projet préalablement à cette réunion.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Bernard MARBOEUF,
Maire, Conseiller Régional



HOTEL DE VILLE - 1 Parvis des Droits de l'Homme - 35133 LÉCOUSSE
Téléphone : 02 99 94 25 05 - Télécopie : 02 99 99 61 24
mairie@lecousse.fr - www.lecousse.fr



10 DEC. 2019

Société Affiouest
16 avenue Henri Fréville
35081 RENNES cedex 9

Objet – Révision du Règlement Local de Publicité – réunion publique -

Madame, Monsieur,

Par délibération en date du 27 juin 2019, le Conseil Municipal de la commune de Lécousse a décidé de prescrire la révision du Règlement Local de Publicité.

J'ai l'honneur de vous convier à une réunion publique qui aura lieu le :

Mercredi 8 janvier 2020 à 18h30
Salle du Conseil Municipal - Hôtel de Ville

Cette réunion portera sur la présentation du projet de RLP dans le cadre de la révision de ce dernier.

Je vous informe que ce projet sera mis à disposition du public à partir du 13/12/2019 sur le site internet de la collectivité et en mairie aux horaires suivants : *les lundi mercredi et vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h30, les mardi et jeudi de 14h00 à 17h30, le samedi de 10h00 à 12h00.*

Afin de recueillir les avis, sont mis à disposition une adresse mail mairie@lecousse.fr ainsi qu'un registre accessible aux heures mentionnées ci-dessus.

Je vous invite à prendre connaissance de ce projet préalablement à cette réunion.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Bernard MARBOEUF,
Maire, Conseiller Régional



HOTEL DE VILLE - 1 Parvis des Droits de l'Homme - 35133 LÉCOUSSE

Téléphone : 02 99 94 25 05 - Télécopie : 02 99 99 61 24

mairie@lecousse.fr - www.lecousse.fr



10 DEC 2019

Société Clear Channel France
320 rue Henri Potez / ZA Papillon
37210 PARCAY MESLAY

Objet – Révision du Règlement Local de Publicité – réunion publique -

Madame, Monsieur,

Par délibération en date du 27 juin 2019, le Conseil Municipal de la commune de Lécousse a décidé de prescrire la révision du Règlement Local de Publicité.

J'ai l'honneur de vous convier à une réunion publique qui aura lieu le :

Mercredi 8 janvier 2020 à 18h30
Salle du Conseil Municipal - Hôtel de Ville

Cette réunion portera sur la présentation du projet de RLP dans le cadre de la révision de ce dernier.

Je vous informe que ce projet sera mis à disposition du public à partir du 13/12/2019 sur le site internet de la collectivité et en mairie aux horaires suivants : *les lundi mercredi et vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h30, les mardi et jeudi de 14h00 à 17h30, le samedi de 10h00 à 12h00.*

Afin de recueillir les avis, sont mis à disposition une adresse mail mairie@lecousse.fr ainsi qu'un registre accessible aux heures mentionnées ci-dessus.

Je vous invite à prendre connaissance de ce projet préalablement à cette réunion.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Bernard MARBOEUF,
Maire, Conseiller Régional



HOTEL DE VILLE - 1 Parvis des Droits de l'Homme - 35133 LÉCOUSSE
Téléphone : 02 99 94 25 05 - Télécopie : 02 99 99 61 24
mairie@lecousse.fr - www.lecousse.fr



10 DEC 2019

Société MPE-Avenir
ZI La Hallerais du Blossne / BP 97123
35771 VERN-SUR-SEICHE

Objet – Révision du Règlement Local de Publicité – réunion publique -

Madame, Monsieur,

Par délibération en date du 27 juin 2019, le Conseil Municipal de la commune de Lécousse a décidé de prescrire la révision du Règlement Local de Publicité.

J'ai l'honneur de vous convier à une réunion publique qui aura lieu le :

Mercredi 8 janvier 2020 à 18h30
Salle du Conseil Municipal - Hôtel de Ville

Cette réunion portera sur la présentation du projet de RLP dans le cadre de la révision de ce dernier.

Je vous informe que ce projet sera mis à disposition du public à partir du 13/12/2019 sur le site internet de la collectivité et en mairie aux horaires suivants : *les lundi mercredi et vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h30, les mardi et jeudi de 14h00 à 17h30, le samedi de 10h00 à 12h00.*

Afin de recueillir les avis, sont mis à disposition une adresse mail mairie@lecousse.fr ainsi qu'un registre accessible aux heures mentionnées ci-dessus.

Je vous invite à prendre connaissance de ce projet préalablement à cette réunion.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Bernard MARBOEUF,
Maire, Conseiller Régional



HOTEL DE VILLE - 1 Parvis des Droits de l'Homme - 35133 LÉCOUSSE

Téléphone : 02 99 94 25 05 - Télécopie : 02 99 99 61 24

mairie@lecousse.fr - www.lecousse.fr



11 DEC. 2019

À Mesdames et Messieurs les chefs
d'entreprises de Lécousse

Objet – Révision du Règlement Local de Publicité – réunion publique –

Madame, Monsieur,

Par délibération en date du 27 juin 2019, le Conseil Municipal de la commune de Lécousse a décidé de prescrire la révision du Règlement Local de Publicité.

J'ai l'honneur de vous convier à une réunion publique qui aura lieu le :

Mercredi 8 janvier 2020 à 18h30
Salle du Conseil Municipal - Hôtel de Ville

Cette réunion portera sur la présentation du projet de RLP dans le cadre de la révision de ce dernier.

Je vous informe que ce projet sera mis à disposition du public à partir du 13/12/2019 sur le site internet de la collectivité et en mairie aux horaires suivants : *les lundi mercredi et vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h30, les mardi et jeudi de 14h00 à 17h30, le samedi de 10h00 à 12h00.*

Afin de recueillir les avis, sont mis à disposition une adresse mail mairie@lecousse.fr ainsi qu'un registre accessible aux heures mentionnées ci-dessus.

Je vous invite à prendre connaissance de ce projet préalablement à cette réunion.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Bernard MARBOEUF,
Maire, Conseiller Régional



Liste des entreprises sollicitées :

1	Entreprise	représentant	Adresse	CP VILLE
2	Ambulance Guérin		8, rue Théodore Levannier	35133 LECOUSSE
3	Crédit Agricole	M. le Directeur	1, rue Marion du Faouët	35133 LECOUSSE
4	LITRIMARCHE	M. le Directeur	2, rue Marion du Faouët	35133 LECOUSSE
5	Contrôle Technique BAHU	M. BAHU Christian	4, rue Marion du Faouët	35133 LECOUSSE
6	Au Vide Grenier	M. CHASSAGNE Romain	3, rue Marion du Faouët	35133 LECOUSSE
7	NETTO	M. le Directeur	5, rue Marion du Faouët	35133 LECOUSSE
8	ETS GARRAULT	Cuisines Bains	6, rue Marion du Faouët	35133 LECOUSSE
9	Carglass	M. le Directeur	7, rue Marion du Faouët	35133 LECOUSSE
10	Sport and Co		7, rue Marion du Faouët	35133 LECOUSSE
11	CAPEOS Conseils	M. le Directeur	7 bis, rue Marion du Faouët	35133 LECOUSSE
12	Oxygène Optique	M. GENEST	7 bis rue Marion du Faouët	35133 LECOUSSE
13	V and B	M. CROISSANT	9, rue Marion du Faouët	35133 LECOUSSE
14	SARL LEBRETON-FOUGERAY	M. et Mme Sébastien FOUGERAY	10, rue Marion du Faouët	35133 LECOUSSE
15	NOZ	M. le Directeur	11, rue Marion du Faouët	35133 LECOUSSE
16	WEFIT	M. PERRON Benoît	12 rue Marion du Faouët	35133 LECOUSSE
17	Lavage Auto MERIENNE	M. MERIENNE René	1, rue Jacques de Tromelin	35133 LECOUSSE
18	Centre E. LECLERC	M. KREUTZER, directeur	2, rue Jacques de Tromelin	35133 LECOUSSE
19	Atol Opticien		2, rue Jacques de Tromelin	35133 LECOUSSE
20	GEDIMAT	M. le Directeur	4, rue Jacques de Tromelin	35133 LECOUSSE
21	DISTRICENTER	M. le Directeur	5, rue Jacques de Tromelin	35133 LECOUSSE
22	BUT	M. MACE	7, rue Jacques de Tromelin	35133 LECOUSSE
23	BRISACH KERBOIS - Esprit Feu	M. MOREAU	1, rue du Pigeon Blanc	35133 LECOUSSE
24	L'Ameublier		1, rue du Pigeon Blanc	35133 LECOUSSE
25	RESTAURANT DU PARC		2, Rue du Pigeon Blanc	35133 LECOUSSE
26	MEUBLES MOREL		3, rue du Pigeon Blanc	35133 LECOUSSE
27	Carrelage JANVIER	M. JANVIER Jacky	4, Rue du Pigeon Blanc	35133 LECOUSSE
28	La Cave du Parc	M. Christophe BARNOUIN	Rue du Pigeon Blanc	35 133 LECOUSSE
29	JARDILAND		6, rue du Pigeon Blanc	35133 LECOUSSE
30	BRETAGNE CARRELAGE		27, Boulevard de Bliche	35133 LECOUSSE
31	SARL DAUGUET Serge		4, rue des Rochelettes	35133 LECOUSSE
32	LES JARDINS DE PEROUZEL		4, rue des Rochelettes	35133 LECOUSSE
33	Garage GARDAN	M. GARDAN Arsène	80 boulevard de Bliche	35133 LECOUSSE
34	Boulangerie Maison Genevée	M. GENEVEE Julien	80, Boulevard de Bliche	35133 LECOUSSE
35	Pharmacie du Parc		80, Boulevard de Bliche	35133 LECOUSSE
36	La FoirFouille	M. VIEL	84 C, Boulevard de Bliche	35133 LECOUSSE
37	SOULIERS ET COMPAGNIE		84 A Boulevard de Bliche	35133 LECOUSSE
38	AUBADE		84 B Boulevard de Bliche	35133 LECOUSSE
39	AXA	Mr NAUDIN	86bis Boulevard de bliche	35133 LECOUSSE
40	ROADSIDE	M. BRASSET Thomas	88 boulevard de Bliche	35133 LECOUSSE

41	Le Fournil du Parc Boulangerie	M. JOLAINE	86 boulevard de Bliche	35133 LECOUSSE
42	Coiff and Co		86 ter boulevard de Bliche	35133 LECOUSSE
43	Général d'Optique		88 boulevard de Bliche	35133 LECOUSSE
44	Office Notarial	Me BASLE-VERRIEZ	88 boulevard de Bliche	35133 LECOUSSE
45	HOTEL DU PARC	M. et Mme PLANES	5, rue de la Pilais	35133 LECOUSSE
46	ORCHESTRA		Centre Commercial La Pilais	35133 LECOUSSE
47	BRICO MARCHÉ	M. EVANO	Centre Commercial La Pilais	35133 LECOUSSE
48	JOUE CLUB	M. FEVRIER	Centre Commercial La Pilais	35133 LECOUSSE
49	GIFI		Centre Commercial La Pilais	35133 LECOUSSE
50	CELIO		Centre Commercial La Pilais	35133 LECOUSSE
51	PIMKIE	Mme HEURTEL	Centre Commercial La Pilais	35133 LECOUSSE
52	MAXI ZOO		Centre Commercial La Pilais	35133 LECOUSSE
53	McDonald's	M. PIROMALLI, directeur	Centre Commercial La Pilais	35133 LECOUSSE
54	Restaurant Le Royal	M. LIN	Centre Commercial La Pilais	35133 LECOUSSE
55	DARTY	M. EVAIN	Centre Commercial La Pilais	35133 LECOUSSE
56	BONOBO		Centre Commercial La Pilais	35133 LECOUSSE
57	BREAL		Centre Commercial La Pilais	35133 LECOUSSE
58	JMT alimentation	Mme CLOUET	Centre Commercial La Pilais	35133 LECOUSSE
59	Roady Garage		Centre Commercial La Pilais	35133 LECOUSSE
60	L'Alambic		Centre Commercial La Pilais	35133 LECOUSSE
61	TAMARIS - D'un pied à l'autre		Centre Commercial La Pilais	35133 LECOUSSE
62	GEMO	Mme BERTIN	Centre Commercial La Pilais	35133 LECOUSSE
63	Auto Pièces Atlantique		Centre Commercial La Pilais	35 133 LECOUSSE
64	OPTIQUE KLIENKOFF KRYS		Centre Commercial La Pilais	35133 LECOUSSE
65	M. JARDIN Patrick		29 rue de la Butte	35133 LECOUSSE
66	M. TOSTIVINT Loïc		4 rue de la Butte	35133 LECOUSSE
67	M. THOMAS Pascal	Taxi	13, rue de la Butte	35133 LECOUSSE
68	7000 pro	M. LEPLAT Miguel	27, rue de la Butte	35133 LECOUSSE
69	Etoile pro - Mercedes Benz		16 rue de la Butte	35133 LECOUSSE
70	Garage AD	M. LERMENIER et Mme CHIQUERILLE	39 rue de la Butte	35133 LECOUSSE
71	SEIDMA		31 rue de la Butte	35133 LECOUSSE
72	M. MARTIN Michel	Couvreur	33 rue de la Butte	35133 LECOUSSE
73	Société HELBERT	M. HELBERT Alexandre	35 rue de la Butte	35133 LECOUSSE
74	CVB Création Véranda	LESTAT Roger	9, rue de la Croix Dorée	35133 LECOUSSE
75	M. PARLOT Emile	location vaisselle	13, rue de la Croix Dorée	35133 LECOUSSE
76	CENTRE AUTO RENOVATION	M. Le Brun Thierry	11, rue de la Croix Dorée	35133 LECOUSSE
77	M. SALLIOT et M. DEBROISE	Plombier	13, rue de la Croix Dorée	35133 LECOUSSE
78	SOLABAIE	M. ANGEREAU et DEPINCEY	15, rue de la Croix Dorée	35133 LECOUSSE
79	ATLANTEM		15, rue de la Croix Dorée	35133 LECOUSSE
80	LCL		1 rue de l'Eau Vive	35133 LECOUSSE

81	Blanchisserie ELIS	M. VAN STRAATEN	2 rue de l'Eau Vive	35133 LECOUSSE
82	CHERBONNEL ENTREPRISE		4 rue de l'Eau Vive	35133 LECOUSSE
83	ENTREPRISE BREL		3, rue de l'Eau Vive	35133 LECOUSSE
84	Equi'bride	M. Sébastien MUGNIER	5, rue de l'Eau Vive	35133 LECOUSSE
85	L'ADAPT	M. le Directeur	4 Bd de la Côte du Nord	35133 LECOUSSE
86	Transports MERIENNE	Transport	6, boulevard de la Côte du Nord	35133 LECOUSSE
87	CPRATIC Diffusion	M. FROC Bertrand	3 La Guillardière	35133 LECOUSSE
88	NMTP Location	M. Nicolas MALLE	3, Hameau de la Guillardière	35133 LECOUSSE
89	ALU Gouttière	M. HOUTIN Bernard	5, Hameau de la Guillardière	35133 LECOUSSE
90	JB Menuiserie	M. BERTRAND jonathan	44 D chemin de la République	35133 LECOUSSE
91	Paysagistes PASCALS		29 rue de la Guillardière	35133 LECOUSSE
92	COQUELIN MATERIEL		33 rue de la Guillardière	35133 LECOUSSE
93	AUTO PNEU SECOND		45 rue de la Guillardière	35133 LECOUSSE
94	Garage Central Fougerais		1, rue Théodore Levannier	35133 LECOUSSE
95	Entreprise POMMEREUL	M. VANNIER	3, rue Théodore Levannier	35133 LECOUSSE
96	IMPRIMERIE LABBE	M. LABBE	2, rue Théodore Levannier	35133 LECOUSSE
97	LIBRAIRIE MARY		5, rue Théodore Levannier	35133 LECOUSSE
98	SOPRODEC		4, rue Théodore Levannier	35133 LECOUSSE
99	Station de lavage La Meslais	M. et Mme VIDELOUP	10, rue Théodore Levannier	35133 LECOUSSE
100	SURF - TRANSDEV		11 rue Théodore Levannier	35133 LECOUSSE
101	Pédicure Bovin	M. et Mme POIRIER	17 rue Théodore Levannier	35133 LECOUSSE
102	Laboratoire HlVet Conseil		2 rue Pierre Harel	35133 LECOUSSE
103	Clinique Vétérinaire des Marches de Bretagne		4, rue Pierre Harel	35133 LECOUSSE
104	LACTEUS		6, rue Pierre Harel	35133 LECOUSSE
105	SUPER U DRIVE	M. RICHER	1, boulevard André Malraux	35133 LECOUSSE
106	Menuiserie CORVAISIER		1, boulevard André Malraux	35133 LECOUSSE
107	LPI	M. BARBEDETTE	2 boulevard André Malraux	35133 LECOUSSE
108	Maisons GUILLAUME	M. PETIT	ZA La Martinais - Bd de la Motelle	35133 LECOUSSE
109	Clean Cars		ZA La Martinais	35133 LECOUSSE
110	CENTRE FISCAL AGRICOLE	M. RAFFEGEAU	4 boulevard André Malraux	35133 LECOUSSE
111	CER France	M. SARRAZIN	4 boulevard André Malraux	35133 LECOUSSE
112	CHEZ MANU	M. KELLE	51 B, rue du Pont Sec	35133 LECOUSSE
113	FRANCK MOTOS		53, rue du Pont Sec	35133 LECOUSSE
114	SARL BOITTIN - HARTMANN		14 bis Boulevard de la Motelle	35133 LECOUSSE
115	Styl'Coiff	Mme BOYERE Véronique	2 Bis Place St Martin des Champs	35133 LECOUSSE
116	Café de la Place et Epicerie St Martin	Mme LE BRETON Sophie	4, Place Saint Martin des Champs	35133 LECOUSSE
117	M. AUSSANT Jean-Marc		19, rue des Potiers	35133 LECOUSSE
118	COZIGOU		18, boulevard de la Motelle	35133 LECOUSSE
119	M. CADIEU Philippe	Paysagiste	44, Chemin de la République	35133 LECOUSSE
120	M. FESSELIER Gilbert	Photocom	5 Pérrouzel	35133 LECOUSSE
121	M. BODIN Eric	Gravure sur Pierre	9, Pérrouzel	35133 LECOUSSE
122	M. GULLIENT Loïc	Electricien	7, rue des Rochelettes	35133 LECOUSSE
123	Auprès des Roses		4, La Barrière de l'Etoile	35133 LECOUSSE
124	Garage du Barreau	M. LAIR Anthony	1, Villeneuve	35133 LECOUSSE
125	E.M.B.	Menuisier	5, Villeneuve	35133 LECOUSSE